

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis, le sportman et l'ouvrier.



Livraison à domicile dans tous les endroits de la ville et de la banlieue. Pour irrégularité dans le service, téléphonez à HARBOUR 5134

VOL. XXIV — No 169

Nuageux et frais.

MONTREAL, JEUDI 21 OCTOBRE, 1926

Minimum: 30; Maximum: 40.

PRIX: TROIS SOUS

LES BOARDS OF TRADE ET LES GRANDS LACS

Ils insistent pour que des mesures soient prises contre la diversion des eaux

POLITIQUE D'IMMIGRATION

La création de nouvelles industries solutionnera ce problème

(Dépêche de la Presse Canadienne) St-Jean, N.-B., 20. — La discussion des divers problèmes canadiens, et la lecture de journaux qui seront à la base de résolutions à être adoptées, ont marqué les séances de la convention des Chambres de Commerce aujourd'hui.

Le lieutenant-colonel Ralph C. Webb, maire de Winnipeg, et M. A. C. Dawson, de Montréal, ex-président du Board of Trade de Montréal, ont fait la lecture d'extraits de journaux exprimant des points de vue différents quant à l'immigration.

Le lieutenant-colonel Webb s'est fait l'avocat d'une commission de l'immigration, indépendante de l'influence du gouvernement afin de mener à bien la tâche de la colonisation. M. Dawson se dit en faveur de la fondation de plus nombreuses industries et le développement supplémentaire de celles existantes pour servir de bases à l'immigration. Un surcroît de travail au Canada augmenterait la population du Canada et la main-d'œuvre. Les manufacturiers reçoivent actuellement de nombreuses offres de service de la part de personnes résidant à l'étranger, lesquelles ils ne peuvent accepter, parce que leurs industries ne marchent pas à pleine capacité et ne sont pas suffisamment développées pour amener un plus grand nombre d'immigrants et leur procurer de l'emploi.

D'autres questions importantes ont été discutées. Un effort sera tenté contre la diversion des eaux des Grands Lacs par la ville de Chicago. M. Dawson a aussi parlé en faveur d'une plus grande mesure de protection pour les forêts et contre les feux de forêt. On a aussi suggéré de faire enquête sur les causes probables de ces incendies.

Le sénateur D. E. Riley, de l'Alberta, a parlé en faveur de promouvoir un plus grand marché pour les bestiaux, industrie à laquelle se livrent les éleveurs de l'Alberta. M. Riley suggère que des instances soient faites auprès de l'honorable Vincent Massey, pour qu'il approuve le gouvernement des Etats-Unis, quand il aura pris possession de son nouveau poste de ministre canadien à Washington, afin de faire baisser le tarif qui s'oppose à l'entrée des bestiaux dans la République voisine.

M. A. C. Dawson, ex-président du Board of Trade de Montréal, dans un discours sur les problèmes des provinces centrales, déclara que l'abaissement du niveau des Grands Lacs par le canal de Chicago était une question qui importait beaucoup au Canada tout entier et particulièrement aux provinces de Québec et d'Ontario, et insista sur l'opportunité urgente de prendre des mesures afin de garder intacte la grande artère fluviale du Canada des Grands Lacs à l'embouchure du golfe Saint-Laurent, mentionnant, entre autres, toute l'utilité qu'elle avait, quant à la navigation et relatif à ses forces hydrauliques. Relativement aux industries des provinces de Québec et d'Ontario, il dit qu'il ne fallait pas être prophète, pour déclarer que d'ici à vingt-cinq ans, il n'y aurait pas une seule partie de ce continent qui ne montrerait une aussi grande prospérité. Référent aux grandes richesses minérales et aux ressources forestières des provinces centrales, M. Dawson dit que les besoins qui se faisaient sentir pour leur conservation, étaient un marché plus considérable, le développement des forces et énergies hydrauliques, la création de nouvelles industries sur le sol canadien afin d'employer autant que possible, la main-d'œuvre canadienne.

Les provinces de Québec et d'Ontario devaient avoir une politique bien définie quant à la colonisation de terres vacantes, et à la conservation des forêts. Les méthodes actuelles de conservation des forêts et de prévention des incendies de forêts, ne sont pas assez efficaces, dit-il. Il dit que le besoin s'imposait de faire une supervision des primes d'assurance contre l'incendie et de la recherche des causes de ces incendies, avec l'idée d'en prévenir le retour probable.

Demandant une immigration plus intensive, M. Dawson croit que ce problème sera facilement réglé. Il dit aussi que des milliers de personnes pourraient trouver de l'emploi grâce à l'établissement et à la fondation de nouvelles industries et par l'extension de celles existantes et ces immigrants se dirigeraient immédiatement vers ces industries sans qu'il soit nécessaire de faire une publicité à l'étranger, ou de dépenser des millions de dollars dans l'adoption des méthodes actuelles qui sont plus ou moins défectueuses pour promouvoir l'immigration. Toutes les grosses corporations et compagnies sont assignées quotidiennement par les personnes qui demandent de l'emploi et ces personnes viennent de toutes les parties du monde, mais la plupart des applications n'ont pas reçu de réponses parce que la plupart des industries ne marchent pas à pleine capacité à cause de l'apathie qui règne dans leurs industries.

Le Dr H. L. Brittain, directeur du Bureau des recherches des citoyens du Canada, à Toronto, discutant sur la taxe municipale prélevée en faveur de l'élimination des services actuellement par les cités et villes qui ne devraient pas être rendus. Tous les employés devraient être choisis au

mérite et promus suivant leurs mérites, les autres considérations ne devraient pas influencer leur nomination. Les contrats et les achats ne devraient être accordés que sur une base de soumission. Les organisations civiques devraient être administrées de façon à donner les plus grands résultats pour le moins d'argent possible.

Le fardeau de taxes des contribuables est plus considérable aujourd'hui qu'il ne devrait l'être en raison des dépenses non contrôlées, mais tous les dépenses, dit-il, devraient être contrôlées. La dette municipale du Canada en 1926 était de \$1,100,000,000 soit \$595.00 pour une famille de cinq personnes. Les taxes municipales du Canada en 1924 étaient de \$215,500,000 soit \$116.80 pour chaque famille de cinq personnes.

L'OURAGAN S'ABAT SUR LA FLORIDE

Toutes les précautions sont prises pour éviter les plus gros dégâts

LES ECOLES FERMEES

Vingt morts et de nombreux blessés, à la Havane, île de Cuba

(Dépêche de la Presse Associée) La Havane, 20. — Vingt morts, sinon plus, et plusieurs centaines de personnes de blessés, tel est le rapport approximatif des accidents et pertes de vies causés par l'ouragan des Indes Occidentales qui a balayé Cuba aujourd'hui. Huit personnes ont été tuées lors de l'effondrement d'une maison à Luyano, une petite localité dans la province de La Havane, et l'on craint qu'il n'y ait nombre d'autres pertes de vies par suite de noyades.

Un violent ouragan a balayé une partie considérable de l'île de Cuba aujourd'hui. La Havane en a le plus souffert et est ce soir complètement isolée du reste de la République. Les morts se chiffrent à quatre dans la ville aujourd'hui, et plusieurs maisons se sont effondrées. Vu les avertissements donnés au préalable à l'approche de la tempête, des précautions extraordinaires avaient été prises pour parer à toute éventualité et les dégâts sont minimes.

La tempête a duré plus de six heures et à certains moments la tempête a atteint une violence de 120 à 130 milles à l'heure. Dans l'un des hôpitaux d'urgence, il y a trois morts et 170 blessés, quelques-uns d'entre eux sérieusement. Un grand nombre de vaisseaux ont été détruits ou ont été endommagés. Quatre bateaux de pêche ont coulé à pic. La plupart des embarcations et de petits vaisseaux ont été balayés par les vagues.

Les vaisseaux de la marine de Cuba, le "Febrero" et le "Hato", ont été endommagés. Le vapeur "Maximo Gomez" s'est détaché de son quai d'attache et a été jeté en dehors du port, venant en collision avec plusieurs autres vaisseaux. Les vapeurs espagnols "Antonio Lopez" et "Barcelona" ont été endommagés.

Les voiliers "Maira Mercaderes", "Maria del Carmen", "Enriqueta", et "Crisalida" ont sombré. Les vapeurs "Lafe" et "Puerta Paraisa" ont aussi coulé à pic tandis que le vapeur français "Grand" et un vapeur de la compagnie des Indes Occidentales ont subi de gros dégâts.

Le "Gouverneur Cob" et le "Orizaba" sont en sûreté. Le vapeur anglais "Una" n'a pas été capable d'entrer dans le port, mais est en sûreté. Plusieurs quais ont été démolis, de même que les réservoirs à essence de la compagnie Belot.

Le monument élevé à la mémoire du croiseur "Maine" a été jeté à bas. Seuls la base et les canons du navire sont demeurés en place. Les nouvelles provenant des hôpitaux municipaux mandant qu'il y a plusieurs blessés, mais qu'il n'y a pas de mort. La force des vagues était tellement considérable que les vagues atteignaient presque la hauteur du second étage des résidences.

Les vitres sur tous les étages de l'édifice de la compagnie d'automobiles de La Havane, qui n'étaient ni plus ni moins que les murs de l'édifice, ont été pulvérisées, tandis que la succursale de la Ford Motor Co., a été sérieusement endommagée par l'eau.

Les tramways électriques ne marchaient pas à La Havane ce soir et le service d'éclairage fait complètement paralysé.

LA FLORIDE EST MENACEE

Miami, Floride, 20. — Ne laissant sur son passage que des ruines et des débris dans les rues, des maisons inondées, l'ouragan des Indes Occidentales qui a balayé la Havane hier soir et la section ouest de Cuba s'est abattue sur l'île de Key West ce soir.

Pendant que l'arrière-garde de la tempête rageait à une vitesse de 4 milles à l'heure encore à Cuba cet après-midi, l'avant-garde qui avait enveloppé Key West dans son cercle vicieux au milieu, l'après-midi, dévasta les arbres et ne causant que des dommages plutôt minimes. Les indices font croire cependant que le centre de l'ouragan ne s'attardera pas à Key West, mais qu'il se dirigera dans une direction nord-est au-dessus des îles Bahamas.

L'ouragan, qui a atteint une vitesse de 120 à 130 milles à l'heure quand il est passé sur la Havane, capitale de Cuba, a dérangé les arbres, bîsé les vitres et rendu impassable la route vers le sud de la Havane. Les pertes de vies et les dommages matériels ont été énormes dans une proportion considérable, et la plupart des résidents sont con-

traints en pierre. Une dépêche dit néanmoins que cet éminent maison, mais cette nouvelle n'a pu être confirmée.

A l'approche de la tempête, toutes les précautions possibles avaient été prises à Key West et un train de secours avec des médecins, des infirmières et autres médicaments a été envoyé de Miami par la Croix-Rouge Américaine. Des sauveteurs ont été dépêchés sans retard à Tampa et Fort Lauderdale en attendant les événements.

Dans l'intervalle, un appel sans-fil a été intercepté à Key West de la part d'un vaisseau inconnu et un garde-côte a été requis de chercher le voilier "J.K. Mitchell", de qui les dernières nouvelles sont parvenues le 2 septembre, quand il partit de Tampa pour Porto-Rico avec un cargaison de bois. L'on croit que le voilier était dans la zone de l'ouragan. Il avait à bord un équipage de sept hommes et avait des rations en vivres pour une période de trente jours.

Des policiers supplémentaires ont été postés à Palm Beach, West Palm Beach, Tampa et Miami au fur et à mesure que l'on recevait des nouvelles des progrès accomplis par la tempête. Les premiers avertissements eurent pour effet de faire fermer les écoles à Miami et à West Palm Beach, les éleveurs furent renvoyés chez eux.

La prison de Miami a été ouverte aux prisonniers, pères de famille afin de leur permettre de secourir leurs familles au cas où la tempête s'abattrait sur la ville. Ils ont été relâchés sur parole, quittes à revenir dans leurs cellules quand tout danger sera écarté.

La ville de Tampa qui a été avertie de prendre les précautions voulues à l'approche d'une rafale soufflant à une vitesse de 50 milles à l'heure, a préparé des refuges pour les personnes qui pourraient être affectées par la tempête.

L'OURAGAN A LA HAVANE Miami, Floride, 20. — Plus de 150 maisons ont été démolies dans les secteurs résidentiels de Vibora et de Jesus del Monte, de La Havane, aujourd'hui, lors de l'ouragan qui s'est abattue sur la partie ouest de Cuba, suivant une nouvelle parvenue du consul cubain de Miami.

Cette nouvelle a été rendue officielle à la suite d'un échange de messages entre Luis Poyo, agissant au nom de Domingo Milord, consul cubain et la Cuban Telephone Co.

LE BAROMETRE BAISSA

Miami, Floride, 20. — Le baromètre était tombé à 29.63, ici, à 3.30 heures cet après-midi, et une autre rafale et une tempête de pluie commencent à s'abattre sur Miami. Le vent augmentait de plus en plus en intensité et le trafic a dû être suspendu. Le temps était tellement sombre, que les lumières électriques ont dû être allumées en plusieurs endroits.

Le vent soufflait déjà à une vitesse de 50 milles à l'heure.

LES PREMIERS RAPPORTS

La Havane, Cuba, 20. — L'ouragan des Indes Occidentales s'est abattu sur La Havane, la nuit dernière, environ vers minuit, et cet après-midi, le vent soufflait encore avec rage, quoique le plus gros de la tempête soit passé, se dirigeant vers Key West, Floride.

Le havre de La Havane était fermé et les vagues s'élevaient jusqu'à vingt-cinq pieds de hauteur le long du mur de soutènement de Malecon. Les rues dans la partie basse de la ville étaient inondées et le service d'éclairage et de service. Le téléphone est interrompu.

Il a été impossible de savoir exactement s'il y a eu des pertes de vie, mais les renseignements définitifs ne seront pas encore connus avant qu'une inspection générale de la ville ait été faite. Il n'y a pas eu de journaux publiés ce matin à La Havane. Le bras de la ville est enveloppé dans un brouillard.

Hier soir, le vent se dirigeait vers l'est, mais cet après-midi il avait pris la direction du sud. Les journaux d'hier soir publièrent des éditions spéciales avertissant les gens de l'approche de la nouvelle tempête et leur demandant de s'y préparer. L'on croit que cette précaution aura évité plusieurs pertes de vies. Les pertes de vies et les dommages seront sans doute réduits au minimum, vu que les bâtiments sont toutes bâties en pierre.

Le terrible ouragan qui s'est abattu sur La Havane aujourd'hui avait perdu de sa force aujourd'hui. La mer est toujours écumante et les vagues atteignent une grande hauteur le long de la rive, mais les marchands et les ouvriers de la ville ont commencé le travail de déblaiement des débris avant de recommencer les affaires.

Le "Bluenose" vainqueur

(Dépêche de la Presse Canadienne) Halifax, 20. — Le "Bluenose" commandé par le capitaine Angus Walters a remporté le championnat de la flotte canadienne de pêche en battant son adversaire le "Haligonian", commandé par le capitaine Moyle Croun, par une avance de six minutes et vingt-trois secondes, pour la deuxième course de la série. Le "Bluenose" prit une avance dès les débuts et maintint son avantage sur toute la ligne. Le vent était léger et le changement de direction permit aux voiliers de parcourir la distance de trente-sept milles sans avoir à esuyer de vent contraire. Le "Bluenose" a gagné la première course de la série samedi, mais ne put terminer la course dans la limite de temps fixée dans les concours fixés lundi et mardi. Il a démontré sa supériorité sur le "Haligonian" sur toute la ligne.

Lord et lady Willingdon à Toronto

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 20. — Leurs Excellences, le gouverneur-général et la vicomtesse Willingdon seront les hôtes de la ville de Toronto du 13 au 18 novembre, at-on annoncé aux bureaux du gouvernement aujourd'hui. Le programme détaillé de la visite de Leurs Excellences sera publié plus tard.

LES ASSISES DE JOLIETTE LA FOULE ENVAHIT LE PALAIS DE JUSTICE A JOLIETTE

On prend la salle d'assaut pour entendre la plaidoirie de Me Brais

TEMoins FIGES

A St-Michel-des-Saints, le lendemain du meurtre de Tyhurst

Joliette, 20. — Foule extraordinaire ce soir dans la salle d'audience du palais de justice de Joliette où se déroulent les dernières phases du procès présidé par l'honorable juge J. L. Loranger, où deux hommes, les frères Patrick et Edward McGuire sont accusés du meurtre de Robert H. Tyhurst, le 4 décembre au soir, à Saint-Michel des Saints.

Foule extraordinaire, dont la plus grande proportion, sont des femmes. Elles ont les meilleures places, non pas tant peut-être à cause de la courtoisie que parce qu'elles ont sur elles les premières, parce qu'elles ont su attendre près d'une heure.

Foule extraordinaire que Me Philippe Brais, procureur de la couronne, tiendra suspendue à ses lèvres durant près de deux heures et demie, qu'il entrainera avec lui dans une dissertation légale savante.

Me Brais a fait voyager avec lui le jury, les auditeurs à Saint-Michel des Saints, le soir du 4 décembre 1925, il leur a fait voir le McLaughlin "coach" le char des McGuire qui s'arrêta dans la rue, retourne, tendu, Tyhurst est frappé à mort. Il rend son âme à Dieu. "My God", dit-il. On est visiblement ému, personne ne bouge, c'est le silence de la foule stupéfiée qui assiste à la mort de Tyhurst, mort que Me Brais a reconstituée d'une façon poignante. Puis c'est l'auto qui fuit, le témoin Boudreau figé de stupeur sur la route, ce n'en croit ni ses yeux, ni ses oreilles. Il a l'appréhension que son patron a été tué.

Puis Me Brais s'attaque à la théorie de la défense, à sa prétention que des témoins de la couronne se sont parjurés, qu'ils n'ont pas dit la vérité. Il aura des remarques terribles au sujet de certaines prétentions de la défense. Durant son plaidoyer, Me Brais a mal souffert les interruptions de la défense.

Il est monté vigoureux et énergique dans ses répliques à point à ses confrères qui l'interrompaient lorsque c'était sa conviction qu'on n'aurait pas dû le faire.

Me Brais a fait comprendre au jury dans quel état de stupeur se trouvaient les gens de Saint-Michel-des-Saints, le lendemain du crime, quelles difficultés avaient rencontrées les détectives dans leur travail en même temps qu'il a pris crânement la défense du détective Joseph Archambault de l'agence Pinkerton que la défense avait attaqué.

Et la séance qui avait commencé vers 8 heures 05, s'est terminée trop tôt pour tous, la foule se dispersa lentement. Au dehors se forment en groupe sous une neige froide qui tombe silencieusement, en face du palais de justice, aux coins des rues, dans la nuit, quel que ressemblait à celle du jour, tant qu'il y avait un dans moins de quinze jours se commettait à Saint-Michel-des-Saints, l'assassinat de Robert Tyhurst.

Les frères McGuire, eux, impossibles de les voir ce soir, dans la séance, la foule bloquée en avant de la boîte, des accusés, les cache à notre vue. A l'issue de la séance, nous les avons vus, ils avaient leur attitude accoutumée, impassible, insouciant à tout cet appareil. Toujours d'une tenue irréprochable, ils sourient à celui-ci, à celui-là.

Et, ce soir, à Joliette, le passant attardé, dont le pas brise le silence de la nuit, remarque aux fenêtres de plus d'une maison, là où, hier encore, depuis longtemps, avait sonné l'heure du couvre-feu.

Me PHILIPPE BRAIS

Durant le prononcé de son plaidoyer, Me Philippe Brais, procureur de la Couronne, se tiendra presque continuellement près de la boîte aux témoins, il parlera aux jurés les yeux dans les yeux, et ceux-ci l'écouteront avec une attention fiévreuse.

Après avoir expliqué au jury, ce qu'il fallait attendre par un meurtre, après leur avoir fait comprendre quel était le devoir de la Couronne, Me Brais entre dans le vif de son plaidoyer. Il s'attaque d'abord à la plaidoirie de Me Jean-J. Denis.

Messieurs du jury, notre savant collègue, Me Denis, a démontré par un argument solide que si 2 et 3 ne faisaient pas 4, c'était parce que certains détails ne correspondaient pas. Ce n'est pas le procès que nous avons mis devant vous un peu à taton. Mais bien la preuve apportée par la couronne.

LE CRIME

Au moment du crime, Tyhurst se préparait à se retirer, il causait avec Charron. C'était peu avant 10 heures, une balle de carabine passe par la fenêtre; il reçoit une balle à la mâchoire; il tombe, un seul mot: "My God". Prière, messieurs, de ce pauvre Tyhurst à son Dieu de recevoir son âme au ciel; prière aussi pour la protection de la société à la société pour que sa mort soit vengée. Il adresse la prière à l'âme qui s'en va vers son Créateur. D'où venait cette balle? Elle venait par la fenêtre, vous l'avez constaté vous-mêmes, messieurs du jury, et vous avez vu qu'une balle venait d'une automobile, d'une seule automobile. Vous en voyez la preuve. La machine est partie au moment de la détonation.

On contredit le témoignage de DesRosiers en disant qu'il n'a pas vu de leur, quand la balle est partie. Nous vous devions, nous de la couronne, de

scruter chacun des témoignages entendus afin de savoir, s'il ment ou non.

DesRosiers était dans sa maison, sa femme lui dit: Dépêche-toi, voici ton patron. C'est pour ça que DesRosiers s'est placé à la fenêtre, il voit que ce n'est pas la machine de son patron, il examine de nouveau, elle entre chez lui, les lumières allumées, il voit bien les particularités de la voiture. DesRosiers continue de regarder par la fenêtre et il voit la voiture retourner, les lumières éteintes, il voit la fenêtre à l'arrière. Il avait vu les pneus ballons. La voiture se rend jusqu'en ligne et à côté de la fenêtre de Tyhurst et là est le point capital entre la condition des lieux et l'expertise de la défense, c'est que le soir du meurtre il y avait une lumière allumée dans le bureau de Tyhurst, ce qui n'existait pas quand on a fait l'expertise, ceci formait un cadre qui permettait à DesRosiers de voir la machine.

Or la machine arrive vis-à-vis la fenêtre de Tyhurst, elle se place en plein sur le tapis de la lumière projetée par la lumière du bureau de Tyhurst. DesRosiers dit qu'il n'a pas vu la lumière faite par la balle, pour quoi lui faire un reproche de ne pas avoir vu cela? Comme un honnête homme, il dit que ce qu'il a vu, j'ai entendu le coup et l'auto est parti.

Pourquoi DesRosiers n'a-t-il pas vu la lumière, soit que celui qui a tiré s'est appuyé près du siège ou encore mieux il a appuyé le canon de la carabine sur la fenêtre du châssis, il a touché la gachette, la balle est partie frappant ce pauvre Tyhurst. DesRosiers pouvait-il voir? C'est que l'arrière de la machine cachait cette leur et d'ailleurs le principe que la lumière veut la noirceur explique encore le fait que DesRosiers n'a pas vu.

Qu'on ne dise pas que des gens de Saint-Michel des Saints qui sont venus étaient timorés. Non, ils ont fait preuve de trop de courage.

On a fait passer dans la même catégorie un deuxième témoin, Boudreau, le nomme, Boudreau n'est pas à l'emploi de la Saint-Maurice Paper Co. Boudreau sort pour son patron, Tyhurst. Il passe par la rue, il aperçoit une ombre qui reculait, il comprend que c'est une voiture, car il entend le bruit d'un moteur. Boudreau a dit: Je l'ai vu lorsqu'elle reculait, si Boudreau avait eu un moment d'imagination, qu'aurait-il vu? Il aurait vu à l'intérieur de l'auto, il aurait pu venir ici et vous dire: "J'ai reconnu Patrick et Edward McGuire".

Boudreau vous a-t-il dit cela? Non, il ne s'est pas servi de son imagination, il n'a pas voulu faire la besogne que la Couronne lui attribue. C'est une ombre qu'il a vue, c'est ce qu'il nous dit, il n'ajoute rien de plus. Il dit ce qu'il a vu. Boudreau, pas plus curieux, veut reculer le char jusqu'aux grandes portes, il s'en va chez Gagnon faire sa commission.

Me Denis. — Qu'il plaise à Votre Seigneurie, mon confrère est absolument en dehors de la preuve et cite les points sur lesquels il s'appuie.

Me Brais rétorque qu'il n'est pas en dehors des faits, qu'il tient à y rester et qu'il ne veut pas être interrompu. Et Me Brais continue son argumentation.

Boudreau doit avertir Gagnon d'aller chercher Tyhurst demain matin. Il constate que Gagnon n'y était pas. Que la porte ait été barrée ou pas barrée, peu importe, ceci n'avait pas d'importance. Mme Gagnon savait ce que Boudreau voulait et c'est tout.

La Couronne se sert de ce détail pour atténuer la défense. Boudreau s'est parjuré, et c'est ainsi que la défense fait parfois des faits sur des perçances et des bouts de chandelles.

Boudreau s'en revient, il entend un coup de carabine, il pense à Tyhurst. Boudreau a les yeux fixés sur la machine. Il la voit passer, cette voiture qui part avec tant de rapidité que les roues creusent un trou de 6 pouces dans la terre gelée.

Le voyez-vous Boudreau, regardant plein de terreur cette voiture qui porte les meurtriers de son patron. Il en a eu le pressentiment en entendant le coup de feu. Croyez-vous que le lendemain matin Boudreau était bien brave pour parler de l'affaire.

Le bras de la justice est bien long pour atteindre les meurtriers mais il n'est pas aussi long pour protéger les victimes des meurtriers. Loin messieurs, dans les montagnes, Robert Tyhurst était là, à chaque fois qu'il se promène jusqu'à mettre un rideau dans la fenêtre de son bureau.

POUR QUELQUES PIASTRES

Et Tyhurst avait été tué pour quelques piastres. Boudreau s'est dit: "Si Tyhurst est mort pour quelques piastres, si mon témoignage implique les McGuire, quel va-t-il advenir de moi?"

L'homme qui, seul, suivant lui, pouvait envoyer les McGuire à l'échafaud, est ce qu'il pouvait se sentir bien rassuré.

On n'expose pas impunément sa peau quand on est jeune. Quand on est vieux, on réfléchit davantage, on se dit: "Je parlerai plus tard." On s'empresse autour de Boudreau, et pour commencer, Boudreau dit: "C'était un char ouvert". Ici Me Gendron interromp Me Brais pour faire remarquer que c'est DesRosiers, qui a dit que c'était un char ouvert.

Me Brais dit: Mettons cela au compte de DesRosiers. Pas un seul des témoins de Saint-Michel-des-Saints ne voulait parler, ce soir, de l'affaire. L'enquête préliminaire arrive, croyez-vous que le procureur-général, que la police provinciale, le chef Lorrain à Montréal, rechercherait autre chose que l'aller dans la bonne direction. Avec la seule idée de mettre dans la boîte des témoins renseignements, la Couronne veut la justice.

A quels témoins avez-vous été obligés de demander de parler fort. A tous les 40 ou 45 témoins de la Couronne, ils n'osent pas ouvrir la bouche, même en présence de la Cour, ils craignent.

Tandis que les témoins de la défense, eux, parlent fort. Qu'est-ce que cela veut dire? Ils craignent, ils sont timorés, les témoins de la Couronne, les autres ne le sont pas.

Alors, que s'est-il passé, à Saint-Michel des Saints, le 4 décembre 1925? (A suivre à la page 5)

pour y subir un traitement, vu qu'il souffrait de dépression nerveuse. Cette occurrence ne surprit nullement ses amis, qui avaient remarqué qu'après sa sortie de prison, il semblait considérablement vieilli et plus brisé que quand il y était entré.

Quand il y était entré, sa détermination sincère d'épouser la cause du travailleur ne fut jamais domptée par l'incarcération ou par la maladie. Quand la grève des chemins de fer menaça de paralyser les services de transport en 1922, Debs fut l'un des premiers à émettre une proclamation aux hommes leur demandant la cohésion dans leurs rangs vu que l'avenir de leur fédération était en jeu.

EUGENE V. DEBS CHEF SOCIALISTE DECEDE, A CHICAGO

Il fut cinq fois consécutives, candidat à la présidence des Etats-Unis

CONVAINCU D'ESPIONNAGE

Il fut condamné à passer dix ans au pénitencier pour cette accusation

(Dépêche de la Presse Associée) Chicago, 20. — Eugene V. Debs, le vieux chef socialiste est mort ce soir, à 7.44 heures. M. Debs avait eu 71 ans s'il avait vécu jusqu'à 5 novembre prochain.

Il souffrait d'une dépression nerveuse depuis un mois et il se retirait dans un sanatorium où il mourut. A son âge avancé et à cause de l'affection cardiaque, qui l'avait menacé pendant toute sa vie, il ne put offrir une forte résistance physique quand le mal empira. Il tomba dans un coma profond samedi dernier et ne put recouvrer sa connaissance. C'est en ce rattachement désespéré à la vie qu'il prolongea aussi longtemps son existence, ont dit ses médecins.

Son épouse, Katherine, était à son chevet, de même que son frère Theodore, et ses deux sœurs, Mme John Heintz, de Terre-Haute, Ind., et Mme C. O. Meilow, de New-York. Plusieurs chefs du parti socialiste, notamment William H. Henry, le secrétaire de l'exécutif national.

Eugène V. Debs, chef du parti socialiste d'Amérique et cinq fois consécutives candidat à la présidence des Etats-Unis, avait deux sentiments qui le conduisirent dans la vie. Il aimait profondément ses concitoyens et garda toujours ses convictions, souffrant parfois des conséquences inévitables, mais s'en tenant toujours aux principes pour lesquels il avait combattu.

Pendant qu'il était interné à la prison fédérale d'Atlanta, Ga., accusé d'avoir fait obstruction à l'enlèvement de John D. Lee, un grand guerrier, un journaliste lui demanda ce qu'il avait le plus impressionné pendant son stage à la prison et il répondit:

"J'y ai constaté que l'amour est tout puissant. Toutes les forces occultes de la terre ne peuvent rien contre lui. La haine, la guerre, la cruauté, doivent toutes s'effacer devant lui. Il s'impose à toutes les tyrannies, et est le pourvoyeur des prisons. Il émançipe non seulement la race humaine éventuellement, mais il nous fait dominer le tumulte de la lutte quand nous sommes au plus fort de la mêlée pour la défense de nos frères."

Debs était né à Terre-Haute, Ind., le 5 novembre 1855; il demeura dans cette ville et y obtint sa première position, sur le chemin de fer Terre-Haute sition comme employé de chemin de fer et Indianapolis, y travaillant de 1874 à 1879. Les cinq années suivantes, il fut employé dans une maison d'épicerie en gros, mais en 1880 il éprouva le goût du service d'une compagnie de chemin de fer.

Debs se mit alors en évidence dans le monde politique en 1879, quand il agit en qualité de greffier de la cité de Terre-Haute, position qu'il tint jusqu'en 1883. En 1885, il fut élu à la législature de l'Indiana.

Il commença ses activités unionistes ouvrières quand il devint secrétaire et trésorier de la Fraternité des ingénieurs de locomotives et il garda l'indépendance de l'union des chemins de fer américains, il dirigea et gagna la grève sur le Great Northern Ry, de bonne heure en 1894, et dans la même année, pendant qu'il dirigeait la grève des chemins de fer de l'ouest il fut arrêté sous l'accusation de conspiration, mais fut acquitté. C'était la première fois que son nom apparaissait dans les records judiciaires comme accusé de sa première sentence en prison à Woodstock, Ill., pour avoir violé une injonction.

La grève des chemins de fer américains, qui paralyssa le trafic dans l'Est, avait été déclarée par l'intermédiaire du président Cleveland, qui avait ordonné aux troupes fédérales de garder les chemins de fer. Une fois sorti de prison, Debs supplia ses adeptes "de quitter leurs outils et de s'acheter un fusil" et il annonça qu'il consacrerait sa vie à leur émancipation. Il devint conférencier socialiste, écrivain et organisateur et voyagea dans tous les Etats-Unis.

A partir de ce moment, Debs, le socialiste, rallia autour de lui les énergies du parti. En 1900, lors de sa première campagne pour le siège présidentiel, il eut 87,814 votes; en 1912, 901,872 et en 1922 près de 1,000,000. Et sa popularité s'accrut d'autant. Interné en prison, le parti socialiste le nomma son porte-drapeau officiel, pendant qu'il purgeait une sentence au pénitencier d'Atlanta, Ga., pour avoir fait de l'espionnage pendant la guerre.

Peu de temps après avoir été envoyé en prison, le gouvernement soviétique de Russie essaya d'obtenir sa délivrance en échange d'un citoyen américain qui était interné dans une prison de Moscou. Le Congrès Communiste de 1919 à Moscou déclara que Debs était désigné pour devenir "le premier président soviétique des Etats-Unis". La Fédération Américaine du Travail avait un violent débat, approuvant une résolution demandant sa libération. Plus tard en 1920, il dé-

non

SON OF JOHN JOHNSON DU HANDICAP A LA PISTE LAUREL

Le descendant de Sir John Johnson a battu Big Blaze, Joy Smoke et King Nadi, dans l'épreuve principale d'hier après-midi. — Surprises de Indian Light et Grenier.

A LATONIA ET COLLINSVILLE

Laurel, Md., 20. Son of John, appartenant à Jefferson Livingstone, a gagné le Handicap principal de cet après-midi à la piste de Laurel. La course, d'une distance d'un mille, réunissait seulement quatre partants et Big Blaze, Joy Smoke et King Nadi ont été battus dans l'ordre mentionné. Le vainqueur a payé \$7.80 pour la mise habituelle.

Deux autres surprises se sont produites au cours de la matinée. A la première course, Indian Light a battu Reine Rideau et Brown Study pour rapporter plus de quinze pour un à ceux qui avaient parié sur ses chances. A la sixième course Grenier a payé \$25.90, après avoir vaincu Arbitration et All Gone.

Résultats des courses de cet après-midi: Première course, à réclamer, 2 ans, bourse, \$1,300, 6 furlongs — 1. Indian Light, 103; Fletcher, 32.50; 11.60; 6.60; 2. Reine Rideau, 105; Romanelli, 3.70; 2.50; 3. Brown Study, 105; Paternell, \$3.00. Temps 1:15 1-5. Partner Ascendant, Sun Up, Rest Hour, Hoecake, Ibeta, Matilda Keydet, Athing Wood, Pessang ont aussi couru.

Deuxième course, à réclamer, 3 ans et plus, \$1,300, 6 furlongs — 1. Leatherwood 118, Colletti 8.60, 5.30, 4.20; 2. Merry Monarch 115, McCrossen, 11.50, 6.60; 3. Maxiva, 102; Curran 4.20. Temps 1:14 4-5. Marat, Grand Bay, Lady Grasses, Upton, Alley Cop, North Breeze, Wonderul One, Tjandi, Know Me Gnome et Sonny ont aussi couru.

Troisième course, 2 ans, \$1,300, 6 furlongs — 1. Bewithus, 110, Johnson, \$7.30, 3.60, 3.40; 2. Fly Hawk, 110, Colletti 4.90, 2.60; 3. Sun Lynn 110, Elston 2.60. Temps 1:15 1-5. Lassa, The Heaton ont aussi couru.

Quatrième course, le handicap "Graded", Grade "A", 5 ans et plus, \$2,000, 1 mille — 1. Son of John, 110, Fields, 7.80, 3.70; 2. Big Blaze, 116, Sande, 3.40; 3. Joysmoke, 113, Butwell, Temps 1:40 2-5. King Nadi a aussi couru.

Cinquième course, 1 mille — 1. Grenier, 110, F. Horn, 25.90, 13.40, 6.60; 2. Arbitration, 112, Church, 7.40, 5.50; 3. All Gone, 114, P. Walk, 5.50. Temps 1:42 1-4. Fred A. Millwick, Commissioner, Little Asbestos, Storm King, Deviner ont aussi couru.

Sixième course, 1 mille — 1. John Johnson Jr, 113, Ellis, 8.70, 4.40, 3.30; 2. Phasant, 122, Fields, 6.10, 4.10; 3. Ella M., 105, Brown, 3.90. Temps 1:42 2-5. Pichonne, Flying Al, Lehigh Valley, Lolo Polio, Hijo ont aussi couru.

Septième course, 1-14 mille — 1. Corinth, 101, C. Lang, 8.90, 4.70; 2. Dancing Fool, 113, Petermill, 4.40; 3. Golden Billows, 107, Church, Temps 2:07. Hedge, Fence ont aussi couru.

LES INSCRITS A LAUREL

Voici la liste des inscrits aux courses de jeudi après-midi: Première course, \$1,300, 2 ans, 5 1-2 furlongs — Lavish 115, Sport Hope 115, aGilded Esal 115, Faithful Friend 115, Amble 115, Fairness 115, Sunwina 115, Bethesda 115, Billie Burke 115, Plain Polly 115, Flying Shot 115.

a-Entrée Glen Riddle Farm. Deuxième course, \$1,300, à réclamer, 3 ans et plus, 1-14 mille — 1. First Edition 102, Greek Friar 110, Dr. Maher 110, Vice Chairman 105, Chief Tierney 110, Costigan 110, Royal Flag 102, Francis 110, Red Wingfield 110, Rigel 115, Trajan 110, Slate 105, Donarita 102, Crosswise 115, aussi éligibles: Irish Brigadier 110, Fasciste 100, Byron 110, Simoon 105, Parmachenee Belle 107, Just In Fun 102.

Troisième course, \$1,300, à réclamer, 3 ans, 1 mille — 1. Medius 98, Star Mirth 95, Signola 98, Jenny Dean 103, Vortex 107, Black Hawk 109, Jack Horgan 105, Mollie Myhill 109, Encamp 104, Colonel Seth 113, Long Joe 105, Black and Yellow 104, Ambition 103.

Quatrième course, The Ellerslie's, \$1,500, 3 ans et plus, 6 furlongs — 1. Silver Song 107, Bonnie Omar 114, Norwester 106, Mark Master 106, Loved On 103, Adria 107, aKnockany 106, Festival 103.

a-Entrée G. W. Foreman. Cinquième course, \$1,500, The Crisfield, 3 ans, 1-16 mille — 1. Seventh Son 103, Lancaster 103, South Wind 106, Rorever and Ever 100, Crossfire 108.

Sixième course, \$1,300, tous les âges, 6 furlongs — 1. Tillie 106, Duration 115, Candy Maker 115, War Lord 118, aDeclaré 111, bFlybook 115, aWar Eagle 110, Trapstock 107, Polly Scott 108, Our Dan 111, Gormond 112, Sunflower 110.

a-Entrée E. A. McLean. b-Entrée R. E. Poots et Mrs W. J. Gibson. Septième course, \$1,200, à réclamer, 3 ans et plus, 1-16 mille — 1. Nat Evans 108, Diagram 112, aLad Braxted 105, aSandrae 107, Hot Pepper 103, Noreland 109, War Man 112, Sir Leonid 107.

A Latonia

Latonia, Ky., 20. — Résultats des courses de cet après-midi au Kentucky Jockey Club: Première course, \$1,500, à réclamer, 2 ans, 1 mille — 1. Brumfield, 109, Pool, 9.00, 4.20, 3.60; 2. Wolfy, 112, Garner, 4.80, 3.60; 3. Osman, 111, Heupel, 5.20. Temps 1:42 3-5. Fieldie, Lake Erie, Franchmaker, G. G. H. Nonchalant, Queen Olivia, Azeous ont aussi couru.

Deuxième course, \$1,400, 2 ans, 6 furlongs — 1. Naibree, 115, Garner, 4.60, 2.40, 2.20; 2. Canterbury, 115, Pool, 2.60, 2.80; 3. Pa's Choice, 115, Mooney, 3.20. Temps 1:17. Live Let Live, Runkank, Black on White, Scimitar ont aussi couru.

Troisième course, \$1,500, à réclamer, 2 ans, 1 mille — 1. Sweet Mandy, 162, Canfield, 11.40, 9.00, 4.40; 2. Vole, 100, Maxoue, 11.80, 8.00; 3. Clever Club, 99, Johnson, 4.20.

Baleful 108; Serena 105; Queen of Allah 99; Lavigne 105.

Troisième course, 6 furlongs — Capt Haney 108; Romp 100; The Beagle 105; Fretwell 103; Finish 104; Louisville et Nashville 100; Rundark 114; Rajah 106.

Quatrième course, 1 mille et 1/2 — Ah Reckon 95; Magic Light 90; Fifth of Tray 100; Barney Stone 106; Untried 97; Kings Ransom 110; Sleepy Head 102.

Cinquième course, 1 mille et 70 verges — Open Fire 102; Cyrene 102; Bolivar Bond 105; Seths Alibi 107; High Prince 109; rGass Maid 99; Try Again 107; Bargain Day 99; Sunley 104.

Sixième course, 6 furlongs — Post Mistress 108; Fore Lady 98; Orbit 108; Highland Chief 103; Tom P. 105; Sweepnet 95; Cavalry 96; Leo Lampe 108; Raymond Dale 100; Sir Maurice 104; Charge On 95.

Septième course, 1 mille et 70 verges — Sunny Maid 94; Royal Pearl 98; Suzanne B., 96; Sun Rajah 105; Promising Tom 114; Dorothy Adams 102; Lee Adrin 102; Dorothy G., 96; Foolscap 114; Turner 104.

Nuageux; piste boueuse.

A New-York

New-York, 20. — Résultats des courses de cet après-midi à Empire City:

Première course, Glenbrook, \$1,000, 2 ans, 6 furlongs — 1. Sweepnet, 116, Fator 110, 20, 1 à 5; 2. Witchmount, 118, Maiben, 6 à 5, 1 à 2; 3. Tannic, 103, Catrone, 2 à 1. Temps 1:10 2-5. King David, Houston, Easy Money, Don Bonero ont aussi couru.

Deuxième course, The Mistletoe, \$1,000, 3 ans et plus, à réclamer, 6 furlongs — 1. Julie, 112, Richards, 1 à 3, 1 à 1, au pair; 2. Tea Ball, 105, Fisher, 2 à 1, au pair; 3. Bald Pate, 110, Maiben, 2 à 1. Temps 1:11 2-5. Woolworth, Wildrake, Stardale, Broud, Summer Time, Play Tag, White Wash, Unfurled, Waldemar, Dante ont aussi couru.

Troisième course, The West Point Handicap, \$1,200, ous les âges, à réclamer, 1 mille 70 verges — 1. Corporal, 97, Haviland, 7 à 1, 2 à 1, 6 à 5; 2. Black Bart, 110, Richards, 6 à 5, 7 à 10; 3. Salta, 112, Stevens, 2 à 5. Temps 1:49. Lanyard, Tomahawk, IV ont aussi couru.

Quatrième course, The Oakland, 3 ans et plus, \$1,000, 1-11 mille — 1. The Roll Call, 116, Maiben, 5 à 2, 4 à 5, 1 à 3; 2. Delbi Boy, 115, Stevens, au pair, 3 à 5; 3. Araby, 110, Fator, 6 à 5. Temps 1:51. Frosty Boy, Washington ont aussi couru.

Cinquième course, 6 furlongs — 1. Nida, 121, L. Fator, 4-5, 1-4; 2. Gnome Girl, 118, Maiben, 2-5; 3. Padraig, 115, McAuliffe, Temps 1:11 2-5.

Sixième course, 5-1-2 furlongs — 1. Riprap, 118, O'Donnell, 5-2, 1-1, 1-2; 2. Royal Charge, 118, Richards, 1-1, 1-2; 3. Tin Hat, 118, L. Fator, 1-3. Temps 1:07 3-5. War Flame, King Priam, Fire Captain, Clean Play, Young Prince ont aussi couru.

LES INSCRITS A NEW-YORK

Voici la liste des inscrits aux courses de jeudi après-midi: Première course, à réclamer, 2 ans, 6 furlongs — 1. Giant 106; Black Pepper 106; Faddy 101; Miniator 110; House Boy 106; Lodore 103; Foolish 103.

Deuxième course, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mille et 1 furlong — 1. Sea Hawk 105; Park Hill 110; McL. 105; Spugs 110; Hudna 105; Speedy Prince 110; Rodeo 110.

Troisième course, à réclamer, tous les âges, 6 furlongs — 1. Arabia 105; Ennuil 110; Bruns 124; Modoc 103; Mosque 117; Genuine 119; Chocolate Soldier 112; Professor 117; Banco Suivi 119; Forecaster 116.

Quatrième course, le handicap "Scarsdale", tous les âges, 1 mille et 70 verges — 1. Turf Idol 114; Laura Dianti 109; Abel 95; artha Washington 108; Titan 106; Copiapo 105; Back Bone 118; Cloudland 106.

Cinquième course, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mille et 70 verges — 1. Wild Astor 121, rateur 115; Araby 112; Aloyx 112; High Commander 113; High Bridge 110.

Sixième course, 2 ans, 5 furlongs — 1. Selene 118; Saphin 118; Phantom Fairy 118; Etna 118; Twinkling 118; Rheims II 118; Witchery 118 Trip-along 118; ercedes E., 118; Pyrex 118.

LE CANADIEN A ENGAGE GARDINER

La direction du club de hockey Canadien continue l'excellente besogne commencée il y a quelques jours. Cecil Hart nous a en effet annoncé qu'il a engagé Herb Gardiner, joueur de défense du club Calgary, que le public de Montréal, lors de la grande série à Montréal et à Ottawa, Gardiner composait avec Dutton la défense du Calgary dans la série pour la coupe Stanley entre le Canadien et les champions de l'Ouest.

Avec Gagné, Hainsworth, et Gardiner, le Canadien sera puissamment renforcé. Gardiner jouera sur la défense avec Ledue et Mantha. Ce trio avec Hainsworth dans les buts devrait tenir tête aux meilleures attaques de la ligue.

La direction du club de hockey Canadien continue l'excellente besogne commencée il y a quelques jours. Cecil Hart nous a en effet annoncé qu'il a engagé Herb Gardiner, joueur de défense du club Calgary, que le public de Montréal, lors de la grande série à Montréal et à Ottawa, Gardiner composait avec Dutton la défense du Calgary dans la série pour la coupe Stanley entre le Canadien et les champions de l'Ouest.

Avec Gagné, Hainsworth, et Gardiner, le Canadien sera puissamment renforcé. Gardiner jouera sur la défense avec Ledue et Mantha. Ce trio avec Hainsworth dans les buts devrait tenir tête aux meilleures attaques de la ligue.

AHUNTSIC VS SAINT-LAURENT

La troisième et décisive partie pour le championnat de Montréal sera disputée dimanche prochain au Shamrock, alors que les clubs Ahuntsic et Saint-Laurent en viendront aux prises, après avoir gagné chacun une partie. L'A Huntsic prit la première, il y a une dizaine de jours, et le Saint-Laurent la seconde dimanche dernier. Dans les deux parties, le gagnant l'a emporté par une marge substantielle, de sorte que la question de suprématie restait aussi embrouillée qu'au début. C'est un échec pour celui qui a démenti et bien diplomate celui qui pourrait aujourd'hui indiquer quelle sera l'issue de cette exceptionnelle série.

Comme dans toute série rendue à sa dernière décisive partie, la conjecture n'est pas facile à appliquer. Le Saint-Laurent, après avoir été pulvérisé dans la première partie, a écarté l'A Huntsic sans lâcher pied que dans la septième manche, alors que le score était de 1 à 0 et que Lahala et Newton se livraient un sensationnel duel de lanceurs. Ce fut réellement un spectacle émotionnant que de voir ces deux artistes de la boîte se livrer une lutte aussi serrée et la moindre poussee de leur part soulevait un enthousiasme délirant chez

LEO KID ROY FAT PARTIE NULLE AVEC VIC FOLEY

Le champion du Canada retient son titre contre un adversaire qui lui a fait une résistance acharnée. — Combat enlevant entre Lirzin et Chico. — Une autre partie nulle entre Bélanger et Goldstein. — Roger bat Sanderelli.

Léo Kid Roy a conservé son titre de champion du Canada de la catégorie des poids-plume en faisant partie nulle avec Vic Foley, de Vancouver, à la suite d'un combat acharné de dix rondes, disputé devant une assistance de huit mille personnes, hier soir, au Forum. Roy a bataillé courageusement, mais son adversaire a opposé une résistance méthodique qui a très bien réussi. Roy était gros favori à 2 pour 1 avant la bataille, et ses partisans ont été quelque peu déçus de l'issue de la lutte. Cependant, on ne considèrerait généralement pas de sa taille.

Cette séance a été la plus intéressante qu'on ait eue depuis longtemps, car, tous les combats s'affichent ont été enlevants et des mieux balancés.

Dans les dernières rondes, Roy et Foley y allèrent prudemment. Le champion du Canada avait l'air sûr de son affaire, et il prenait les choses fort aisément. Foley attaquait souvent, et surtout il bloquait les coups les plus rapides que tentait de lui porter son adversaire. Foley comptait surtout dans les corps à corps, alors que Roy essayait de lui placer un uppercut à la pointe du menton pour l'envoyer au tapis. Plusieurs fois, il ne s'en est manqué que de très peu pour que ce coup porte, mais toujours, l'ancien champion des poids-coq parvenait à esquiver le coup.

Les dernières rondes furent surtout mouvementées car Roy se lança à l'attaque avec un acharnement incomparable. Il jouait le tout pour le tout. On peut dire que dans ces trois dernières rondes le protégé de Raoul Godbout eut le meilleur par une faible marge cependant. Foley a causé une surprise générale en résistant si bien à un adversaire de la taille de Roy, et l'on dirait que le gars de Vancouver se bat d'autant mieux qui son adversaire est plus fort.

La ceinture d'or offerte par la commission de boxe n'a pu être décernée car il n'y avait pas de gagnant, la partie ayant été déclarée nulle par les juges.

PARTIE NULLE ENTRE BELANGER ET GOLDSTEIN

Frenchy Bélanger et Harry Goldstein se sont livrés un combat acharné et particulièrement rapide en semi-finale. Les juges ont déclaré le combat nul et Bélanger peut s'estimer chanceux d'avoir décroché cette décision, car en réalité Goldstein avait eu un léger avantage.

Bélanger a protesté plusieurs fois auprès de l'arbitre contre les méthodes du combat contre les méthodes de Goldstein. Les coups qu'il reçut dans le corps affaiblirent considérablement le boxeur de Toronto et il modéra vers le milieu du combat. Les ralliements des deux hommes furent accablés longuement par toute la foule dont l'enthousiasme était à son comble.

A la septième ronde, Goldstein reçut une large coupure à l'œil gauche mais il fit preuve d'une grande habileté en se protégeant contre les coups tentés de lui porter son adversaire sur ce point vulnérable. La blessure saignait abondamment jusqu'à la fin de cette ronde, alors que les seconds réussirent à la fermer. Bélanger fit un ralliement dans la dernière ronde qu'il remporta haut la main. Les juges accordèrent une partie nulle et la décision fut très bien reçue de la part du public.

SIDERS FAIT BELLE FIGURE

Georges Siders, qui faisait ses débuts comme professionnel hier soir, a fait très belle figure contre Georges Chabot. L'ancien boxeur du National a fait un beau combat en ce sens qu'il a attaqué courageusement contrairement à ce qu'il fait d'habitude. Siders a été fort bien défendu contre un adversaire expérimenté comme Chabot et il a boxé habilement. Avec un peu plus d'expérience, Siders fera un boxeur de classe.

Devant l'attaque furieuse de Chabot, Siders dut reculer, de sorte que l'assistance, qui était nombreuse, malgré la contre-attraction de Babe à Montréal. La troisième partie devrait donc être une répétition de la deuxième avec un score plus égal et moins de relâchement sur la fin, comme la chose s'est vue dans les deux premières parties. On comprend que le nerf soit porté à casser après six à sept manches de jeu serré, mais un simple relâchement de quelques secondes dimanche, entraînera la perte du championnat de Montréal, ce qui ne veut pas dire peu de chose.

Le célèbre maître mystificateur de l'univers.

Opératrices gagnent 2 parties. Capitaine: Mlle A. Perreault. Capitaine: Mlle G. Forest.

SECTION DES HOMMES

Pressures

Tailleries

Opératrices

SECTION DES DAMES

Opératrices

SECTION DES DAMES

Opératrices

LE TOURNOI ATHLETIQUE DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Cette fête annuelle de l'institution canadienne-française aura lieu le 27 du courant, au stade Molson. — Montréal rencontrera McGill, dans une joute de rugby.

Les trophées, emblèmes des championnats des différentes facultés, sont exposés à l'admiration du public, dans une des vitrines de la maison Savoy, sur la rue Ste-Catherine, à l'ouest de la rue St-Denis.

La fête champêtre des étudiants est un des événements les plus attendus du public de Montréal.

Cette année, tous les préparatifs sont faits pour faire de cette fête un succès sans précédent; il y aura courses de 100 verges 220 440 880 et un mille plus une course à relais dont les étapes seront divisées comme suit: 220 220 440 880.

En plus l'association athlétique de l'Université de Montréal pour encourager le sport de la course chez les amateurs de Montréal a décidé d'insérer dans son programme une course de cinq milles ouverte à tous; déjà Rolland Prévost du Montréal-Harriers Club et Henri Cusson du club Hochelaga ont répondu à l'appel et on attend les entrées de Fabre, de Clouette, quelques-unes de la rive Sud, de La-

chène, du Richmond et du Verdun A.A.A. Cette course est pour une récompense de valeur, accordée aux trois premiers; nous sommes assurés que les amateurs de Montréal apprécieront beaucoup ce geste de l'Association Athlétique de l'Université.

Il y aura aussi une joute de rugby intermédiaire, la dernière de la saison régulière, entre Montréal et McGill. On se souvient que les joueurs de Montréal ont réussi à tenir leurs confrères du McGill à cinq points, lors de leur première rencontre, et quoique ne voulant pas être trop confiants ils se croient sur un pied d'égalité avec leurs adversaires.

Comme on le voit, le programme de la journée est très chargé et les affaires marcheront rondement à la plus grande satisfaction du public.

Les informations, concernant le tournoi, seront données par les membres du comité, à la maison des étudiants, rue Sherbrooke Est, tous les jours et tous les soirs jusqu'à dix heures Tél. Est 9647.

LA NOUVELLE-ORLEANS AURA UNE LONGUE SAISON DE TURF

La saison des courses de la métropole de la Louisiane s'ouvrira le 25 novembre, pour se terminer le 2 avril, 1927. — Riches classiques de la réunion de Miami.

Nouvelle-Orléans, 20. — La Ville Reine du Sud des Etats-Unis se prépare à la plus longue saison de courses de son histoire. La saison de 1926-1927 durera du Jour d'Actions de Grâce, le 25 novembre, jusqu'au 2 avril 1927.

Voici les dates des réunions locales: Parc Jefferson — Du 25 novembre au 31 décembre, trente-deux jours. Fair Grounds — Du 1er janvier, pour une période de 45 jours et ensuite Parc Jefferson jusqu'à la fermeture de la saison.

La direction du Parc Jefferson a décidé de continuer jusqu'au mois d'avril afin d'aider les éleveurs qui ne veulent pas perdre de temps entre les saisons du sud et du nord. De cette manière les éleveurs qui seront ici cet hiver pourront ensuite partir pour le Maryland ou le Kentucky.

Jefferson a non seulement allongé sa saison mais il a aussi été décidé d'augmenter les bourses. Il n'y aura pas de bourse en bas de \$1,000. On a aussi promis que si la réunion d'automne est couronnée d'un bon succès, les bourses de la réunion du printemps seront élevées.

Voici le programme des bourses qui sera en vigueur: Jours de semaine — Six bourses de \$1,000 et une de \$1,200. Samedis et jours de fête — Cinq bourses de \$1,000, une de \$1,200 et une autre de \$1,500.

Le Handicap du Jour d'Actions de Grâce sera doté d'une bourse de \$2,500 et le Handicap du Jour de Noël aura une bourse de \$3,500.

La bourse du Derby de la Louisiane a été portée à \$15,000. Dans le passé elle était de \$10,000.

On a aussi annoncé que la direction de la piste Fair Grounds augmentera ses bourses de sorte que la Nouvelle-Orléans promet d'être un paradis d'hiver pour les éleveurs.

SAISON DE MIAMI

Laurel, Md., 20. — Les entrées aux classiques de la réunion du Miami Jockey Club, qui aura lieu du 13 janvier au 5 mars, fermeront vendredi le 22 novembre. Ces classiques représentent une distribution totale de \$65,500.

PRINCESS

HOUDINI

Théâtre HIS MAJESTY'S

"ROBERT ET MARIANNE"

GAYETY

"Round The Town"

MARY PICKFORD

"Sparrows"

OUVERTURE

SUZANNE LENGLEN ET AUTRES ETOILES DU TENNIS

FORUM

SAMEDI SOIR A 8.30

La vente des sièges est commencée au Forum et aux magasins de cigares Hymen. — Prix: \$1.00, \$1.50, \$2.00, \$3.00 et \$4.00. Taxe comprise.

RADIO

EMISSIONS LOCALES

POSTE CKAC, 411

Une heure de musique spéciale sera transmise du poste CKAC, par le quintette d'instruments à cordes de la "General Electric", succursale canadienne, demain soir, commençant à 7 h. précises.

Cette émission est pour commémorer le 47^{ème} anniversaire de l'invention de l'ampoule électrique, par Thos. A. Edison. Les postes de radio du monde entier feront de semblables émissions pour rendre hommage à l'inventeur, demain. Pendant l'irradiation du programme par l'entremise du poste de la "Presse", il y aura une allocution donnée par l'honorable Athanasie David, secrétaire provincial, et une seconde, par M. Julian C. Smith, président de la compagnie des Tramways de Montréal et vice-président de la "Snowing Water and Power".

Le concert sera sous la direction personnelle de professeur J.-J. Shea et comportera le programme suivant: 1—Sélection "Student Prince".

Romberg
2—"Le dernier sommeil de la vierge", Massenet

3—Folklores:
va) "Airs originaux de Country Derry", Grainger

(b) "Drink to me only with thine eyes", Williams

(c) "Felix o mon navire", Zimmerman

(d) "Auld Robin Gray", Gillet

(a) "Babillage", Gillet

(b) "Auld Robin Gray", Gillet

(c) "Souris et souricière", Klotz

5—"Menuet Vif", Pastel—Paradis

6—"La Mort d'as", Peer Gynt, Grieg

7—"Rose-Marie", Grieg

8—"Rose-Marie", Grieg

9—"Rose-Marie", Grieg

10—"Rose-Marie", Grieg

11—"Rose-Marie", Grieg

12—"Rose-Marie", Grieg

13—"Rose-Marie", Grieg

14—"Rose-Marie", Grieg

15—"Rose-Marie", Grieg

16—"Rose-Marie", Grieg

17—"Rose-Marie", Grieg

18—"Rose-Marie", Grieg

19—"Rose-Marie", Grieg

20—"Rose-Marie", Grieg

21—"Rose-Marie", Grieg

22—"Rose-Marie", Grieg

23—"Rose-Marie", Grieg

24—"Rose-Marie", Grieg

25—"Rose-Marie", Grieg

26—"Rose-Marie", Grieg

27—"Rose-Marie", Grieg

28—"Rose-Marie", Grieg

29—"Rose-Marie", Grieg

30—"Rose-Marie", Grieg

31—"Rose-Marie", Grieg

32—"Rose-Marie", Grieg

33—"Rose-Marie", Grieg

34—"Rose-Marie", Grieg

35—"Rose-Marie", Grieg

36—"Rose-Marie", Grieg

37—"Rose-Marie", Grieg

38—"Rose-Marie", Grieg

39—"Rose-Marie", Grieg

40—"Rose-Marie", Grieg

41—"Rose-Marie", Grieg

42—"Rose-Marie", Grieg

43—"Rose-Marie", Grieg

44—"Rose-Marie", Grieg

45—"Rose-Marie", Grieg

46—"Rose-Marie", Grieg

47—"Rose-Marie", Grieg

48—"Rose-Marie", Grieg

49—"Rose-Marie", Grieg

50—"Rose-Marie", Grieg

51—"Rose-Marie", Grieg

52—"Rose-Marie", Grieg

53—"Rose-Marie", Grieg

54—"Rose-Marie", Grieg

55—"Rose-Marie", Grieg

WGN, 302.8, Chicago: La musique en dinant.

7 H. 30 P. M.

WBZ, 333, Springfield: Appréciation de la symphonie. WEAF, 492, New-York: Programme de musique. WHN, 361.2, New-York: Programme de musique. WLS, 344.6, Chicago: Orchestre. WOO, 508.2, Philadelphie: La musique en dinant. WOR, 405.2, Newark: L'ensemble Jacobs. WPG, 299.8, Atlantic City: La musique en dinant. WNY, 375, New-York: Programme varié.

7 H. 45 P. M.

WGY, 379.5, Schenectady: Programme de Syracuse. WRNY, 375, New-York: L'orchestre Bernie.

8 H. P. M.

CNRA, 322.4, Moncton: La soirée de l'électricité. KDKA, 309.1, E-Pittsburgh: Concert. KYW, 535.4, Chicago: L'heure en famille. WBZ, 333, Springfield: Programme de musique. WEAF, 492, New-York: L'heure du confort. WEBH, 370, Chicago: Programme de musique. WLIB, 303, Chicago: Programme de musique. WLS, 344.6, Chicago: Orgue. WPG, 299.8, Atlantic City: Les Excursions. WQJ, 447.5, Chicago: Spécialités.

8 H. 15 P. M.

WOR, 405.2, Newark: Concert. WPG, 299.8, Atlantic City: Concert. WRNY, 375, New-York: La soirée de l'électricité.

8 H. 30 P. M.

KDKA, 309.1, E-Pittsburgh: Concert. WBZ, 333, Springfield: Récital. WEAF, 491.5, New-York: Les Cluquot Eskimos. WENR, 266, Chicago: Programme populaire. WJZ, 454.3, New-York: La soirée de l'électricité. WOR, 405.2, Newark: Programme de la Ligne Française.

9 H. 15 P. M.

WBZ, 333, Springfield: Opéra comique. WRNY, 375, New-York: Nouveautés en électricité.

10 H. P. M.

KYW, 535.4, Chicago: Concert. WBBM, 226, Chicago: L'heure de mélodie. WEAF, 492, New-York: Les Goodrich Rippers. WEBH, 370.2, Chicago: Orchestre et chant. WJZ, 454.3, New-York: L'heure Royale. WJAZ, 329.6, Chicago: Concert. WOR, 405.2, Newark: Concert. WPG, 299.8, Atlantic City: Programme d'orgue.

10 H. 15 P. M.

WLW, 422.3, Cincinnati: Melody Boys.

10 H. 30 P. M.

WHT, 400, Chicago: Orchestre. WJZ, 454.3, New-York: L'orchestre Denny. WNY, 375, New-York: L'orchestre Kendlers.

11 H. P. M.

WEAF, 491.5, New-York: L'orchestre Lopez. WGN, 302.8, Chicago: Musique. WGY, 379.5, Schenectady: Récital d'orgue. WHN, 361.2, New-York: L'orchestre "Cotton Club".

12 HEURES P. M.

WEBH, 370.2, Chicago: Orchestre, chant.

WLIB, 302.8, Chicago: Programme populaire.

12 HEURES 15 A. M.

WLW, 422.3, Cincinnati: Les Skp Terriers, musiciens.

12 HEURES 30 A. M.

WBBM, 226, Chicago: La "Supper Club".

1 HEURE A. M.

WHT, 400, Chicago: Spécialités. WLIB, 302.8, Chicago: "Cotton Club".

1 HEURE 15 A. M.

WHT, 400, Chicago: Spécialités. WLIB, 302.8, Chicago: "Cotton Club".

1 HEURE 30 A. M.

WHT, 400, Chicago: Spécialités. WLIB, 302.8, Chicago: "Cotton Club".

1 HEURE 45 A. M.

WHT, 400, Chicago: Spécialités. WLIB, 302.8, Chicago: "Cotton Club".

2 HEURES P. M.

WHT, 400, Chicago: Spécialités. WLIB, 302.8, Chicago: "Cotton Club".

2 HEURES 15 A. M.

WHT, 400, Chicago: Spécialités. WLIB, 302.8, Chicago: "Cotton Club".

2 HEURES 30 A. M.

WHT, 400, Chicago: Spécialités. WLIB, 302.8, Chicago: "Cotton Club".

UN CHANGEMENT A L'ASSOCIATION ATHLETIQUE

Le taux de souscription des membres à vie sont ramenés à leur ancien chiffre

Les membres à vie de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationaux ont eu une assemblée spéciale dans le but de modifier les taux de souscriptions qui avaient été augmentés, il y a deux ans, et de les ramener à leur ancien chiffre. Nous publions ci-dessous une lettre circulaire du président du bureau de direction, M. Félix Desrochers; elle parle par elle-même:

A Messieurs les membres à vie de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationaux.

L'abolition d'une taxe réjouit toujours le cœur d'un contribuable. Nous en avons eu une preuve, vendredi dernier, alors que les membres à vie réunis en assemblée spéciale décidèrent avec un entrain remarquable d'enlever la cotisation de \$10.00 qu'ils s'étaient imposée au cours de l'année 1924. Déclarant tous les membres à vie jouir des avantages attachés à leur titre.

Nous n'avons pas à revenir en arrière et à juger les raisons qui avaient motivé cette mesure d'urgence il y a deux ans. Disons tout de même que cette contribution spéciale a grandement aidé notre Association à sortir de l'impasse dans laquelle elle se débattait. Nous ne saurions donc trop remercier les membres à vie qui y ont allé ainsi de leur généreuse quote part dans le but de sauver notre institution.

Mais oublions le passé et tournons nos regards vers l'avenir. D'après la décision de vendredi dernier, il n'y a plus maintenant de ligne de démarcation entre les membres à vie. Tous ils sont de la famille, et comme un bon papa, je les invite tous à revenir au foyer. Notre Association vous ouvre largement ses portes. A partir de ce jour, l'administration fera parvenir à chacun de vous sa carte messagère de bonne nouvelle. Revenez-nous tous, c'est le cri de notre cœur. Nous le comprenons, notre institution n'est pas parfaite, mais que voulez-vous, la perfection est une fleur du ciel qui n'a jamais pu s'acclimater aux rigueurs des régions terrestres. Cependant, nous osons croire, que vous comprendrez tous nos efforts opérés en vue de vous être agréables tout en étant utiles aux intérêts de notre chère Patrie.

En retour nous ne vous demandons qu'une chose: rendez-vous tous à l'assemblée annuelle qui se tiendra dans la salle du Gymnase, le vendredi, 11 novembre prochain. Nous avons choisi cette dernière salle afin d'accueillir tout le monde et d'éviter à chacun les efforts d'une ascension fatigante. De plus, à cause du changement de numérotage de nos rues, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir votre adresse, avec nouveau numéro, afin que nous puissions vous faire parvenir votre carte, car nous le répétons, nous comptons sur la présence de tous lors de notre assemblée annuelle.

En attendant que vous répondrez à notre appel, nous vous prions de nous croire, Vos bien dévoués,

Les Membres du Bureau de Direction, par Félix Desrochers.

FELIX DESROCHERS.

LES TRAVERSERS DE CES "TRAVERSEURS"

Excusez-moi une fois de plus, chers lecteurs. Il faut que je vous parle encore des traverses. Celle de la Manche a été réussie à nouveau, mais des doutes ont été émis sur sa sincérité. Des personnages dignes de créance affirment n'avoir jamais vu partir du cap Gris-Nez un vapeur au jour et à l'heure indiqués. N'insistons pas.

Il est fatal que le succès des uns gonfle la tête des autres et que certains cherchent à réussir sans doute l'exploit pour lequel tant d'autres ont peiné. C'est la vie, le système D...

Je me rappelle une aventure dont je fus témoin, vers 1906... il y a prescription. Un vapeur connu à cette époque avait déclaré qu'il se faisait fort de couvrir une très longue distance le conduisant d'une grande ville à l'embouchure d'un fleuve. Je crois être assez imprécis pour ne vexer personne. Or, le champion couvrit sa première étape avec peine, après avoir pris un départ solennel. Le soir, il mangea de bon appétit, mais il était soucieux.

L'étape du lendemain lui faisait peur. On sentait que son courage du début avait complètement abandonné. Hélas! il y avait des officiels chargés de l'escorter. Avant d'aller prendre un repos réparateur, il fit part à quelqu'un que je connaissais bien de l'idée qui lui était venue:

—Pour les organisateurs, dit-il, il faut que la réussite récompense la tentative. Mais je ne me vais aller jusqu'au bout par les moyens ordinaires du vapeur. Il faudrait une aide efficace.

—Soit, mais laquelle?

—Oh! c'est bien simple. Pas besoin de faire des préparatifs extraordinaires. Une simple ficelle fixée au fond du canot convoyer. About, un bouchon que je garderais dans la bouche, et je vous garantis que je réaliserais une bonne allure.

—A condition, toutefois, que les rameurs n'aient pas besoin, à leur tour, d'un bateau à vapeur pour se faire remorquer.

Inutile de dire que les officiels refusèrent la proposition alléchante. Le lendemain, à l'heure fixée pour le départ, le champion était là; mais, après quelques brasses, il abandonna définitivement.

Quant à la traversée en avion de l'Atlantique, avouez que de vaudeville elle est devenue tragédie. Il y eut d'abord une première tentative. Le signal, on s'aperçut que l'un des réservoirs avait une fuite qui lui faisait perdre... soyons précis... quarante litres d'essence à l'heure. Cela faisait penser à ce monsieur qui, au moment d'aller à son mariage, s'aperçut qu'il avait un large trou à son pantalon. Ce n'était guère sérieux.

Oh! oui, on câblait de belles paroles. Les éléments sont déchainés, disait-on à Fonck.

—Nous les surmonterons, répondait-il.

Mais son réservoir était crevé! Les météorologistes étaient d'accord pour déclarer que jamais époque n'avait été plus mal choisie. On aurait pu y penser plus tôt. Cela nous rappelle l'expédition Wellmann en dirigeable au pôle Nord, il y a vingt ans! Les "Argonautes" n'étaient-ils que des héros d'opérette?

Hélas! ils le devinrent dramatiques. Poussés à bout, sentant le ridicule et la méfiance, les membres de l'équipage prirent place à bord. L'avion n'avait jamais été essayé à pleine charge: il pesait 13,000 kilos. Au mètre carré, cela donnait plus de 130 kilos! Sans même être technicien, on comprend la folie de l'entreprise. Et le train d'atterrissage — organe capital — donnait l'impression d'allumettes soutenant un colosse. L'appareil ne put décoller. Une roue se rompit. Les moteurs incendièrent la maison volante. Deux braves furent carbonisés. Fonck et son collègue américain furent saufs.

L'avion ne pouvait pas s'élever. Il était donc impossible de parler de traversée. Pourquoi avoir fait cette mise en scène? Et le plus pénible à nos cœurs de Français est de penser que le "Paris-Tientsin" a été à Fonck des propos d'après lesquels il accuse l'infortuné Wellmann, mort dans les flammes, d'avoir détaché trop tôt le train d'atterrissage auxiliaire dont était muni l'avion.

FUNERAILLES DE MME VVE L.-O. GROTHE

Une foule nombreuse accompagne la défunte à sa dernière demeure

Les funérailles de Mme veuve Louis-Ovide Grothe, née David (Athémise), décédée dimanche dernier, à l'âge de 78 ans, ont eu lieu hier matin, à l'église Saint-Viateur d'Outremont. Une foule très considérable s'était rassemblée devant l'église, d'Outremont et de Westmount, ont assisté à ses obsèques.

A 8 h. 45, le cortège quittait la demeure de M. J.-W. Jalbert, 96 Chemin Sainte-Catherine, où la défunte avait été exposée en chapelle ardente pour se rendre au temple paroissial. Sept landaus chargés de fleurs précédaient le corbillard. Le deuil était conduit par MM. Raoul, Ovide, Armand-A., Hector et Louis-Emile Grothe, fils de la défunte; J.-W. Jalbert, son gendre; Louis-Ovide, Roger, André, Charles-Auguste, René, Léon, Albert, Maurice, Paul-Emile et Jean-Jacques Grothe, Marcel, Roland et Claude Jalbert, petits-fils de la défunte; Paul Dansereau et Georges Clermont, ses petits-fils par alliance; Théodore-A. et Félix-Avila Grothe, ses beaux-frères; C. A. Clarkson, J.-D. Boulard, H. Nolan, Georges Boulard, Albert Saint-Louis, le capitaine F.-O. Grothe, le major Aimé Grothe, Alexandre, Ovide, Paul, Hervé, Edgar et Louis-Philippe Grothe, Dr Maurice Grothe, Charles-Roch, Alexandre, Théodore-Guy et Adrien Grothe, ses neveux.

La levée du corps a été faite par le R. P. A. D. Ricard, C.S.V., curé, qui a aussi chanté le service, assisté des RR. PP. J.-A. Roy, C.S.V., et L. Gauthier, C.S.V., comme diacre et sous-diacre.

Dans le chœur nous avons remarqué: M. l'abbé J.-A. Saint-Jean, curé de la paroisse Saint-Denis; le R. P. Joseph Monaghan, s.j., du collège Loyola; le R. P. Léopold Payzé, C.S.C.; le R. P. Elias Vanier, C.E.C.; M. Edmond Ouellet, p.s.m.; M. l'abbé J.-C. Beaudin, chapelain de Mont Saint-Louis; le R. P. E. Laurin, C.S.S.; de l'Oratoire Saint-Joseph; M. Henri Leclerc, p.s.m.; le R. P. Adolphe Grandpierre, C.S.V.; le R. P. Adolphe Clément, C.S.C.; de l'Oratoire Saint-Joseph; le R. P. Eugène Daoust, supérieur du collège Saint-Laurent; les RR. FF. J. R. Larue, C.S.V.; W. F. Coderre, C.S.V.; G. Quinlan, C.S.V.; L.-O. Jalbert, C.S.V.; le R. P. J.-A. Noisieux, C.S.V.; et le R. F. Marion, C.S.V.

Dans le cortège, nous avons remarqué: Joseph Monaghan, Edmond Brosseau, J.-A. Tranquil, H. Fortier, le major Edgar Reynolds, Dugal, Campbell, Antonio Allard, Arthur Allard, J.-B. Desèves, H. Sénécal, J.-B. Gosselin, Conté, Arthur Trudeau, Eugène Desmarais, Léonidas Langlois, J.-B. Peléquin, Oswald Maynard, Henri Laureys, A. Bourguignon, J.-B. Dupuis, J.-C. Dupuis, Isidore Jalbert, L.-O. Jalbert, C. Ethier, L.-A. Jalbert, Paul Maugé, Alex. Gour, J.-B. Cordeau, J.-A. Mercier, M. P. D. L. Desbois, Charles Spitzer, S. Glackmeyer, Dr Léon Provost, J.-A. Lamoureux, Georges-R. Chouinard, P.-F. Boileau, Rosario Gaudry, Antoine Limoges, J.-P.-A. Gagnon, Dr A.-O. Brosseau, L. Brosseau, Gustave Martin, J.-H. Girard, E. Leblanc, L.-P. Lussier, J.-B. Ouellet, Omer Brosseau, V.-E. Martel, Henri Juneau, Hector-F. Fortier, Carolus Fortier, Henri Chandler, Hervé Roch, Emery Bissonnette, J.-O. Lafontaine, J.-E. Bissillon, J.-Arthur Bernier, L.-F. Richier, A.-O. Boismenu, Jos.-U. Germain, H.-R. Desjardins, l'échevin Alfred Legault, l'honorable Georges Simard, l'honorable Médéric Martin, l'échevin Jos. Monette, pro-maire; l'échevin H. Emond, Jules Crépeau, Daniel Sauriol, Z. Laroque, l'échevin G. Messier, d'Outremont; A.-J. Duguid, Camille Dugal, Edmond Montet, Dr L.-E. Fortier, François Desjardins, Edouard Cauchon, Joseph Filiatrault, Edouard Gernay, Joseph Daoust, F.-G. Leduc, Arthur Tourville, le notaire René Leroux, le recordeur V.-O. Bessette, d'Outremont; J.-E. St-Denis, Alfred Mercure, jr. (neveu), Lucien Perrault, Henri Millette, Denis Perrault, Arthur Vaillancourt, Théo. Beauchamp, Camille Boileau, Albert Dumas, Z. Filion, Armand David, Adrien Lamothe, E.-J. Lespérance, A.-L. Caron, James Willing, de New-York; Léo Goulet, Ernest Franke, A. Bourque, L. Bourque, A. Piché, J. Beltz, J. Gauthier, J.-A. Boivin, Georges Garneau, V.-O. Reed, Joseph Elie, Alfred Dansereau, échevin d'Outremont; Alfred Duranville, M. P. P. Gilbert Vallée, L.-N. Ducharme, J.-H. Laframboise, L. Désormiers, A. Beauchamp, O. Bessette, E. Fournier, O.-W. Legault, Emile Demers, N. Gariépy, M.-J. O'Donnell, J.-L. Saint-Jacques, M. P. P. R. Faribault, Z. Gauthier, J.-A. Couture, W.-A. Hodge, W. Hodge, Jos. Moquin, l'échevin J. Ethier, d'Outremont; C. Chartrand, de St-Hyacinthe; J.-C. Raymond, de St-Hyacinthe; l'hon. Rodolphe Monty, H.-C. Bellefleur, Edwin Hodge, Aimé Bergeron, J.-A. Giroux, Pierre Rolland, M. Pinsonnault, Fred. Bouillon, Paul Lacroix, Aldéric LeFebvre, Marcel Pinsonnault, C.-A. Clarke, Max. Lamare, Rodrigue Rouleau, Alex. Larose, Roméo Bourgeois, B.-A. Schmidt, Urgèle Vandelac, Louis Martin, C.-E. Racine, J.-C. Gagné, le capitaine Jean Ducharme, F.-X. Roy, Arthur Bastien, l'échevin X. Noisieux, R.-A. Pageau, Arthur Gagnier, Joseph Mongrain, J. Robichaud, H. Blouin, Albéric Jetté, A. Chevalier, L.-E. Auger, E.-N. Cusson, V. Mailloche, Emile Labelle, J.-A. Blanchard, J.-P. Landolt, Ernest Vallières, Thomas Bourassa, F. C. Laberge, Paul Bourassa, J. Meloche, J.-A. Thérien, J.-E. Tourangeau, F.-E. Fontaine, Stephen Montpetit, Henri Fontaine, F.-X. Leduc, J. Villeneuve, H. Miles, Ulysse Leclair, John H. Heffernan, Joseph Corbelle, Wilfrid Gravel, Napoléon Deschamps, R. G. de Lorimier, Ph. Juge, J. B. Archambault, P. A. Grothe, Adrien Grothe, C. E. Gravel, J. Normandin, Théo. Grothe, P. Simard, Léonard Tremblay, Emile Lacroix, Ernest Goyer, Alfred Lambert, Ernest F. Treau, M. P. P. V. Saint-Pierre, Dr L. de G. Joubert, A. Moquin, J. L. Soucy, H. Godin, A. Jubinville, L. Rocher, Léonidas Langlois, M. Sabourin, J. H. Raymond, Louis Decelles, L. P. Saint-Amour, Luc Moore, L. F. McCaffrey, Alex. Saint-Mars, J. Alfred Morin, G. Marcoux, A. D. Joubert, J. B. Cantin, Albert Pizeon, Gustave Porcheron, Damien Lalonde, Hilaire

Jack Dempsey Dechu

L'autre semaine, dans un article que nous reproduisons, Jack Dempsey nous disait: "Un jour viendra, tôt ou tard, où vous lirez en manchette de votre journal: Jack Dempsey perd son titre." Ce jour est venu, le 23 septembre. Après un combat où il fut administré de coups et de résistance, Dempsey a dû s'incliner devant son jeune rival Gene Tunney. Il ne fut pas mis hors de combat, mais il fut surpris.

Comme il nous le confiait lui-même, l'éloignement du ring fit qu'il n'était plus ce qu'il fut. Il a connu les douceurs du luxe, il a rompu avec le manager qui l'avait formé, il s'est marié. De ces trois raisons, quelle est celle qui lui fit "connaître le fatidique Waterloo"? Il a gagné plusieurs millions de dollars, mais il n'est plus champion. Tentera-t-il de reprendre son titre? Il peut appeler de sa défaite, car il fit preuve d'une splendide bravoure.

JACQUES MORTANE.

TREMBLAY ET MANSEAU SE DISTINGUENT

Hier après-midi sur le terrain du Shamrock, les équipiers de l'Université de Montréal ont durant un temps inspiré aux joueurs de Bishop College plus de crainte qu'ils ne semblaient devoir s'y attendre. Seule la chance a favorisé les joueurs de Lennoxville, les sauvant de la défaite devant les universitaires. Sur deux manœuvres mal interprétées par nos joueurs l'équipe anglaise a réussi à compter douze points, et s'il avait été permis à nos porte-couleurs de pratiquer sur un champ le "tackling" et la course, aucun de ces points n'aurait compté. Montréal a passé à travers Bishop durant toute la partie, et la ligne anglaise n'était pas comparable à la ligne canadienne dans aucun de ces jeux tant à la défense qu'à l'attaque. Bishop fut plus de dix fois reculé perdant ses verges, et orcé de recourir à son arrière pour tâcher de gagner le terrain que sa ligne perdait toujours.

Tremblay et Manseau ont passé à travers Bishop maintes et maintes fois, ont bloqué "tackle", couru tentatives, sur tentatives pour un "touch", toujours pour être arrêtés sur la ligne ennemie. Ils ont été sans doute les étoiles de la partie, bien secondés par le diminutif Quart Raymond et les arrières Brennan et Laverdure. Le capitaine Lafrance blessé à Lennoxville n'a pu donner son rendement habituel, et de plus l'équipe était privée de quatre réguliers retenus par des examens de faculté.

CHRONIQUE MONDAINE

Mardi matin en l'église de Saint-Jean-Baptiste, M. l'abbé Champoux a béni le mariage de Mlle Blanche Bérubé, fille de M. et Mme J.-A. Bérubé, rue St-André, avec M. Alphonse Canuel, D.C., rue Mont-Royal, fils de M. L. Canuel, décédé, et de Mme Canuel, de Mont-Joli, Qué. M. J.-A. Bérubé accompagnait sa fille; M. Jos. Canuel de Mont-Joli, était le témoin de son frère.

Après la cérémonie, il y eut réception chez M. et Mme J.-A. Bérubé. M. et Mme Alphonse Canuel sont partis en voyage à Detroit, Buffalo, Niagara et New-York.

Un voyage rapide

Le Canada

MONTREAL, jeudi, le 21 octobre, 1926.

L'autonomie des dominions

La conférence impériale a été inaugurée dans des circonstances assez particulières.

Tout d'abord, le premier ministre de l'Etat-Irlande, M. Cosgrave, n'a pas voulu participer au dévoilement d'une plaque commémorative dédiée aux soldats britanniques.

Le président de l'Etat-Irlande déclara dans une lettre qu'il valait mieux qu'il ne soit pas présent à cette cérémonie et il y a délégué un représentant.

Ce fut ensuite le discours du général Hertzog qui ne prit pas quatre chemins pour exprimer le mécontentement de son pays et pour demander de conserver aux nations britanniques leur caractère indépendant et autonome.

Les dominions britanniques veulent avant tout demeurer dans le statut actuel, c'est-à-dire conserver le pouvoir de régler eux-mêmes leurs questions particulières.

Il sera également, suivant le discours de sir Austen Chamberlain, question de politique étrangère, mais chaque dominion devra se prononcer indépendamment sur ce sujet.

Quant à nous, nous savons fort bien que nos représentants à la conférence, l'honorable M. King et l'honorable Ernest Lapointe, n'engageront nullement le Canada sans abandonner la décision finale au parlement.

C'est la politique de l'honorable M. King et nous savons qu'il la soutiendra devant les représentants de la Grande-Bretagne et de toutes les parties de l'empire.

Sir Austen Chamberlain a exposé clairement la politique de la conférence impériale par son discours divisé en deux parties bien distinctes.

Il est tout d'abord question du traité de Locarno et de la politique à suivre par les dominions en ce qui a trait aux relations étrangères. Puis la définition d'une politique étrangère commune pour tout l'empire.

Sur la question du traité de Locarno, il est évident que c'est le parlement canadien qui se prononcera en définitive en ce qui concerne notre pays.

Quant à une politique étrangère commune à tout l'empire, elle subira certainement quelques échecs, car les différents dominions n'ont pas avec l'extérieur des relations de même nature.

La congestion du trafic

Le Royal Automobile Club suggère aux autorités municipales d'adopter un nouveau système de signaux automatiques à nos principales intersections.

L'idée n'est pas nouvelle mais elle mérite d'être prise en sérieuse considération par nos édiles.

Tous savent que notre ville s'est considérablement développée et qu'elle a maintenant un trafic considérable qu'il s'agit de contrôler et de coordonner.

Le problème du trafic à Montréal est gros de conséquences et nous ne saurions trop tôt nous y intéresser.

Chaque jour, nous assistons à des encombrements qui retardent la circulation, particulièrement dans le centre de la ville où les rues étroites rendent le trafic difficile.

Cette question devra faire partie d'un plan d'ensemble que nous aurons peut-être un jour, mais nous devrions y songer immédiatement et de façon pratique.

Nous avons appris que les autorités municipales avaient des hommes compétents qui travaillaient depuis quelques mois à ce plan d'ensemble, que déjà plus de \$50,000 ont été dépensés à cet effet et que nous aurons bientôt des informations précises à ce sujet.

Toutefois, il importe de renseigner le public les activités de ce comité spécial, si l'on peut grouper sous ce titre ceux qui étudient la question.

Bien des choses demeurent à faire et ce ne sont pas les suggestions qui manquent.

Nous croyons sincèrement que le comité exécutif et tout le conseil municipal travaillent courageusement à la solution de ce problème, mais il faudrait que l'étude ne soit pas trop longue et que des décisions pratiques soient prises au plus tôt.

Chaque jour, nous voyons grandir les difficultés sans que nous puissions les résoudre de façon satisfaisante.

Ce n'est évidemment pas ainsi que nous arriverons à décongestionner nos rues, à mettre un terme aux trop nombreux accidents de la rue et que nous accélérerons le trafic.

L'accord commercial franco-allemand

Le statut qui réglait les relations commerciales franco-allemandes a été brisé par la guerre. Le Traité de Versailles n'a fait que lui substituer un régime provisoire, à la différence du Traité de Francfort, qui, en 1871, avait imposé à la France, sans limite de temps pour les produits allemands, le régime de la nation la plus favorisée. En effet, ce régime n'a été accordé aux produits français en Allemagne en 1919 que jusqu'au 10 janvier 1925. De même, c'est jusqu'à cette date seulement que les produits alsaciens et lorrains ont eu le droit de pénétrer dans le Reich en franchise.

Il a donc fallu depuis la fin de 1924 négocier avec l'Allemagne un traité de commerce définitif. C'est à quoi les deux gouvernements se sont attachés au milieu de perpétuelles divergences et ils n'ont

pas encore abouti. C'est un problème technique fort délicat à résoudre, car le marché allemand pour la France et le marché français pour l'Allemagne sont d'une importance considérable, et la concurrence que se font les producteurs des deux pays dans certaines branches surtout, est intense; les intérêts privés, parfois opposés, se font autour des négociateurs une guerre acharnée. En outre, l'avisement du franc, l'incertitude du nouveau tarif douanier français qui n'est pas encore voté par le Parlement, la loi de 1919 qui supprime en France le régime de la nation la plus favorisée rendent le terrain de la négociation à la fois mouvant et étroit. Enfin, la politique exerce tout naturellement son influence: les rapports franco-allemands jusqu'au Pacte de Locarno étaient restés froids. Or, actuellement, les difficultés techniques diminuent: le franc tend à se stabiliser; des négociations sont en cours entre les producteurs de fonte et d'acier pour organiser la production et l'écoulement de leurs produits et c'est un gros chapitre du statut commercial franco-allemand qui se précise par là peu à peu. Enfin, les difficultés politiques tendent aussi à s'effacer. C'est donc le moment de conclure. Il faut même le faire si l'on veut réaliser le rapprochement politique. Néanmoins, une grosse inconnue subsiste: le tarif douanier français. C'est pour quoi on s'est borné à signer un accord partiel et provisoire au lieu d'un accord complet et définitif.

Mais il est probable que les bases en seront reprises ultérieurement par le traité définitif. Pierre à pierre se construit donc le nouveau statut économique franco-allemand.

L'accord est en vigueur: C'est la première manifestation concrète de la détente franco-allemande. A ce titre c'est un gros événement européen et même mondial. Sans doute les intéressés ont critiqué de part et d'autre le détail de ses dispositions. Il est certain, par exemple, que la France ne peut sacrifier ni ses vins, dont le marché allemand était un important débouché, ni ses cotonnades ou ses lainages, dont l'importance est considérable et qui intéressent particulièrement l'Alsace.

Mais la décision sur ce point n'est qu'ajournée et il faut espérer maintenant que le Parlement français va se hâter de donner à ses négociateurs le tarif nouveau qui leur est indispensable pour aboutir.

L'organisation scientifique du travail

L'attention du Conseil d'administration du Bureau international du Travail a été attirée sur le problème de l'amélioration du rendement ouvrier et par suite du prix de revient dans les entreprises industrielles, par une lettre de M. Oudegoest, secrétaire-général de la Fédération Syndicale Internationale.

On sait qu'aux Etats-Unis, "tous les progrès de la production et de l'exportation ont été réalisés malgré les salaires élevés, qui sont de règle en ce pays, et résultent d'une diminution du coût de la production due au rendement supérieur d'une classe ouvrière plus intelligente, mieux outillée et plus capable d'efforts".

Tel était déjà le diagnostic de la Commission industrielle d'enquête nommée par le Congrès des Etats-Unis en 1898.

La dernière Conférence internationale du Travail a jugé qu'il était dans les mêmes attributions du Bureau international du Travail d'étudier cette organisation scientifique du travail qui s'est traduite dans le Nouveau Continent, à la fois par une production plus abondante et à meilleur compte, des salaires ouvriers plus élevés, et une journée de travail plus courte.

Dans sa prochaine session, qui se tiendra le 14 octobre, le Conseil d'administration sera appelé à dire comment le Bureau international du Travail doit poursuivre l'étude sur ces questions.

Le but principal de l'Organisation internationale du Travail doit être d'adapter les forces humaines au travail et d'obtenir le meilleur rendement avec la moindre dépense d'énergie.

Mais le problème est beaucoup plus vaste et comporte également l'utilisation de cet effort pour la bonne organisation économique nationale et internationale.

Suzanne Lenglen

Mademoiselle Suzanne Lenglen arrivera ce matin à Montréal, pour nous donner, samedi, une exhibition de son habileté au tennis qui a fait d'elle l'étoile suprême de ce jeu.

Nous la saluons cordialement, car il est tout juste de reconnaître en elle une artiste de la raquette et un témoignage de la suprématie française dans ce sport élégant et sain à la fois.

Pour l'agriculture

Un important concours de labour se tient actuellement à Saint-Constant, sous les auspices du gouvernement provincial.

D'après l'intérêt qu'on y porte, — et cela peut se juger suivant le nombre d'inscriptions, — on peut constater combien le gouvernement a eu recours à un bon facteur d'éducation dans la province.

Souscrivons!

La collecte en faveur de l'Hôpital Sainte-Justine se continue comme on peut le voir par la liste de souscriptions que nous publions tous les jours.

Nous faisons de nouveau appel à toutes les âmes généreuses pour qu'elles viennent en aide à cette institution qui accomplit parmi nous tant de bien.

CHRONIQUES DOCUMENTAIRES

Le feu du ciel.

La magnifique saison qui s'achève n'aurait pas cependant été sans quelques aléas. Non seulement elle aura eu ses petits tremblements de terre — "quorum pars minima fui" — mais les nombreux orages qui la ponctuèrent n'ont pas toujours été inoffensifs. Les coups de foudre, avec un cortège exceptionnel de sinistres (morts d'hommes, incendies de maisons et de récoltes, destructions d'édifices, etc.), furent même, à un moment, si nombreux que certains journaux avaient cru devoir ouvrir une rubrique spéciale aux "faits du feu du ciel", comme pour "les accidents de la route".

Par le fait, il s'en faut que l'électricité atmosphérique soit une quantité négligeable. Cette puissance ubiquiste à ses caprices, subordonnée eux-mêmes aux vicissitudes d'autres forces, plus mystérieuses encore, parmi lesquelles les influences sidérales — si nous en croyons (pourquoi pas?) le général Chapel — ne joueraient pas, le cas échéant, le moindre rôle. Il ne saurait être question de discipliner ces caprices, ni même de les prévenir, car il s'agit de phénomènes dont l'ampleur dépasse singulièrement les misérables moyens d'action dont dispose la science des hommes. Mais il n'est pas interdit en revanche — il est même sage — de nous efforcer à en limiter les ravages éventuels.

A cet effet, personne n'a encore rien trouvé de mieux que le banal paratonnerre, et le dernier mot serait resté au bonhomme Franklin si son invention géniale n'avait pas comporté une mise au point qui ne devait s'accomplir qu'à la longue, ou, si l'on peut dire, à l'usage.

Nous n'en sommes plus aujourd'hui à la grande bête de tige solitairement dressée sur la plus haute arête de la toiture ou du clocher, et destinée à "soutirer le fluide". Sans doute, le principe est resté le même: il s'agit toujours d'ouvrir à la décharge fulgurante un passage plus facile, une ligne de moindre résistance, par où elle puisse s'épancher sans fracas et se diffuser paisiblement dans le sol.

Mais on a compris la nécessité de rendre ce passage de plus en plus facile, cette résistance de plus en plus faible, et, à cet effet, de multiplier les points et de les relier les uns aux autres par un réseau continu de connexions métalliques (câbles, tuyaux, conduites, moulures, motifs ornementaux, etc.) en liaison constante avec la terre, enveloppant de toutes parts — un tel fromage abrité sous une cloche treillagée de fil de fer — la bâtisse à protéger.

Ce dispositif, connu sous le nom de "cage de Faraday", est aujourd'hui classique. Son emploi s'impose dans toutes les installations rationnelles de défense contre la foudre, et il convient de reconnaître que, à la condition d'avoir été établi avec tous les soins minutieux de rigueur, et, surtout, de ne présenter aucune solution de continuité, il réalise, dans la pratique, le maximum de sécurité désirable.

La protection contre le feu du ciel semble donc désormais définitivement assurée, partout où les précautions nécessaires ont pu être prises.

Enregistrons, cependant, une exception, qu'on ne manquera pas de qualifier de paradoxale, ou tout au moins d'inattendue. Parfaite, en effet, quand il s'agit d'habitations quelconques, la méthode s'avère sujette à caution en ce qui concerne les dépôts de pétrole ou d'essence et les magasins d'explosifs, c'est-à-dire dans le cas où le besoin de protection se fait le plus vivement sentir.

Il y a quelques mois, au cours d'une discussion à propos de l'autorisation de la création d'un dépôt d'hydrocarbures dans la banlieue parisienne, il fut soumis au conseil supérieur d'hygiène de France une magistrale consultation de sir Oliver Lodge, qui ne laisse place, de ce chef, à aucune équivoque.

Certes, sir Oliver Lodge n'a garde de contester l'efficacité d'une clôture métallique "continue". Il la confirme, au contraire, en invoquant ses propres expériences; il est absolument certain que, là où une telle clôture s'interpose, l'électricité ne passe pas. Mais "il faut qu'elle soit continue".

Le moindre hiatus entre les mailles du réseau ou entre le réseau et la terre peut provoquer une catastrophe. Or, la corrosion du métal sous l'influence des agents atmosphériques, l'usure, les trépidations du sol peuvent tous jours provoquer un accident de ce genre, dont il n'est pas sûr qu'on s'aperçoit avant le prochain orage. Auquel cas, la protection devient illusoire.

Elle l'est également, comme qui dirait par inversion, si un conducteur "isolé" — fil de lumière ou de gaz — traverse la barrière métallique. Il importe essentiellement, en effet, que la "cage" soit hermétiquement close de toutes parts, sans autre issue que la terre.

Il est possible que des bâtiments ordinaires ne soient exposés, du fait d'une telle déficience, qu'à des risques limités. Mais il n'en va plus de même pour les dépôts de combustibles volatils ou de matières explosives, autour desquels flottent presque toujours des vapeurs susceptibles de former avec l'air un mélange détonant. Là, en effet, la moindre étincelle peut suffire à déclencher un désastre, sans que la foudre proprement dite s'en mêle.

La sécurité de ces réservoirs sensibles n'est pas moins relative.

ment facile à assurer, conclut sir Oliver Lodge, car ils forment en général, "per se", plancher, parois, couvercle, une enceinte métallique continue, et il n'est pas probable qu'il y pénètre des conducteurs isolés. Point même n'est besoin qu'ils soient mis directement à la terre.

Mais c'est à la condition stricte qu'aucune mesure de prudence n'ait été négligée, par conséquent que la cage de Faraday n'offre aucune fuite, que son étanchéité soit impeccable, que tous les joints fassent corps avec l'ensemble du circuit, que les cheminées d'aération elles-mêmes soient fermées, à l'instar des lampes de sûreté des mineurs, par un manchon de toile métallique et qu'on n'ait pas placé des paratonnerres à trop immédiate proximité. Sans doute, les points ont le pouvoir, en "attirant" la foudre, de diminuer la tension électrique de l'atmosphère ambiante. Mais il ne faut pas oublier, par contre, que cette dévotion ne s'effectue pas toujours sous forme d'effluves invisibles s'écoulant en silence par le plus court chemin, mais aussi parfois sous la forme d'une étincelle de rupture, c'est-à-dire d'un éclair et d'une flamme.

Bref, la défense contre la foudre de nos approvisionnements d'essences et de poudres, qui a l'air d'une chose si simple, exige, au contraire, une surveillance de tous les instants et une infinité de précautions dont le détail varie nécessairement d'une espèce à l'autre.

...L'absolu n'est pas de ce monde! Emile Gautier.

(Le "Figaro").

UNE PLAGE EN VOGUE

Les habitants de toutes les villes, quand il fait chaud, gravissent la montagne voisine. C'est une des raisons pour lesquelles la place du Tertre est si fréquentée.

Il y en a d'autres. Ce point central de l'ancien Montmartre a gardé tout son pittoresque. Dans la journée, sous un grand soleil, un Parisien lui-même peut se croire transporté dans quelque petite ville méditerranéenne. Les maisons bâties de moellons et de carreaux de pierre ont une patine vêtue à souhait. A droite, la très vieille église Saint-Pierre, au milieu, l'ancienne mairie qui fut, en 1871, celle de Clemenceau, contribuent à l'illusion. Tous les soirs il y a fête, et la demi-clarté des petites lampes à pétrole mises sur les tables en plein air par les restaurateurs amuse les touristes par son contraste avec la lumière aveuglante des autres lieux de plaisir.

Dans le pénombre, autour des nombreux dîneurs attirés par le prestige universel de Montmartre, les indigènes s'agitent, s'efforçant de détourner à leur profit un peu des devises étrangères dont ces privilégiés du change doivent être munis.

La valeur de la clientèle est attestée par les nombreuses voitures de marques célèbres qui l'ont amenée et amènent encore des retardataires à grands coups de klaxon, à travers l'étroite et sinueuse rue Norvins.

Dépendant qu'à la porte de trois cabarets artistiques, des bonimenteurs multiplient les lazzi, des chanteurs et des musiciens se font entendre, des marchands de tout ce l'on peut offrir à des étrangers circulent autour des tables. L'un d'eux propose des gravures, des eaux-fortes représentant des coins de la butte, et d'autres exhibant de petites femmes au moins chiffonnées. Un Anglais grave achète une vue du Sacre-Coeur: "Celle-là est un peu plus chère, dit le vendeur. Elle est ancienne. Je l'ai depuis deux ans".

L'Anglais comprend pas l'ironie, mais il sourit et paie.

Les gravures, d'ailleurs, et les peintures sont les principales marchandises que les boutiques d'alentour exposent, et dans la quantité, l'art français est véritablement représenté.

Mais ce que les touristes achètent le plus, ce sont les vins et les alcools. Ils les boivent sans gaieté et en abondance.

Les gosses du quartier eux-mêmes viennent voir comment les rois boivent. Ils récoltent parfois quelques pièces, chose.

Un garçon d'une dizaine d'années, qu'accompagne une sœur plus jeune, reçoit une grappe de raisin, et les deux enfants la partagent. Mais d'une autre table, on les appelle pour leur donner une carasse de canard.

— Zut, s'écrie le jeune aîné, on a déjà mangé le dessert!

(Le "Figaro").

FORMATION D'UNE ELITE CHEZ LES ENFANTS PAUVRES

Les classes de 9e et 10e années répondent à ce besoin, déclare M. l'abbé P. Perrier.

LOUIS HEMON

"L'ouverture des classes de neuvième et dixième années ont eu lieu, il y a quelques années dans les diverses écoles de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal en vue de donner à l'enfant une culture plus générale et former ainsi une élite".

C'est ce que déclarait, hier après-midi, M. le curé Philippe Perrier, à la séance régulière de la Commission scolaire du district Nord, au lieu ordinaire, l'Académie Saint-Paul de Saint-Edouard. La séance était sous la présidence de M. le curé J. A. Foucher.

Les autres commissaires présents étaient M. le curé Philippe Perrier, M. le notaire G. L. Marsolais, le Dr J. A. Jarry et de M. Doolan.

M. le curé Perrier fait remarquer aux commissaires à la suite de certaines demandes de la "commission d'enquête sur la situation scolaire, que la commission semblait être sous l'impression que les classes de 9e et 10e années avaient été ouvertes en vue de préparer les enfants à entrer de plein pied soit au Polytechnique ou aux Hautes Etudes Commerciales.

C'est là une grave erreur, dit M. l'abbé Perrier. Ces classes ont été simplement instituées pour répondre à une lacune à laquelle les parents pauvres ne peuvent remédier, celle de pouvoir donner à leurs enfants une culture qu'ils ne reçoivent pas dans les premières années de leurs études primaires. Les classes de 9e et 10e ont été appelées à faire un grand bien et à former une élite parmi la classe pauvre et ouvrière.

Les commissaires ont discuté plusieurs autres questions qui avaient trait plutôt à la régie interne. Ils ont, en outre, accepté l'offre de

la Société Historique de Montréal de distribuer deux médailles à l'effigie de Louis Hémon et cela dans toutes les écoles de la Commission. La Société Historique, cependant, impose la condition d'un concours littéraire.

L'hon. Grant rentrerait dans l'arène politique

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 20. — L'hon. R. H. Grant, ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement Drury, à qui l'on demandait s'il accepterait la nomination dans le comté de Carleton, lors des prochaines élections comme candidat Fermier-Uni, a refusé de faire connaître ses intentions, se contentant d'admettre en souriant qu'il ne dédaignerait pas d'entrer une fois de plus dans la vie publique. L'hon. M. Grant a dit que tout dépendait de l'organisation des Fermiers-Unis d'Ontario, les libéraux du comté de Carleton ayant décidé hier soir de laisser contester le siège détenu par les conservateurs par un candidat Fermier-Uni.

La neige à Ottawa

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 20. — Pour la seconde fois cette semaine, l'hiver a laissé des vestiges de son passage dans la capitale et les environs, aujourd'hui. Une tempête de neige en miniature, qui a commencé à tomber vers midi, allait en augmentant et à minuit, la neige tombait, poussée par une bonne rafale.

UNE DEMANDE a été adressée à la CITE DE MONTREAL, par M. J. E. GAUTHIER, 6524, rue Saint-Hubert, pour l'installation d'un moteur électrique de 7 c.v., sur le lot du cadastre No 7, subdivision No 778 du quartier Saint-Edouard, No 6524, rue Saint-Hubert.

Ceux qui ont des raisons pour s'opposer à cette installation sont priés de les produire dans les dix jours à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité, Montréal, 21 octobre, 1926. 16-1

AVIS est par les présentes donné que les objets suivants: un pupitre, un portemanteau, une chaudière électrique, un violon, une valise contenant chemises, bas, gants, sous-vêtements, habits, boîte de pipe, et différents objets appartenant à Athanasios Labrie, seront vendus par enchère publique, aux enchères Baillargeon, samedi, le 30 octobre, 1926, à deux heures et demie de l'après-midi, pour une dette au montant de cent cinquante-neuf piastres due par pension à M. Joseph Labonté.

MONTREAL, 20 octobre, 1926. 16-1

DEMANDE a été faite à la CITE DE MONTREAL, par N. Portier, No 3129, rue Saint-Catherine Est, pour permission d'ériger un garage public, sur le lot No 2, subdivisions 23-24, du quartier Mercier, Nos 3099-3103 (voisin) Notre-Dame Est.

Toute opposition à cette demande, doit être communiquée dans les dix jours, à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité, Montréal, 21 octobre, 1926. 16-1

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No 3624. — Dame Blanche Guizot, de la cité d'Outremont, district de Montréal, épouse de Louis Berna, entrepreneur, de la même place, dûment autorisée, a intenté une action en séparation de biens contre son dit époux. WILFRID BESSETTE, avocat de la demanderesse. Montréal, 19 septembre, 1926. 151-30-7-14-21

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No 3624. — Arthur Leduc, agent d'assurance de la Ville de Beauharnois, District de Beauharnois, demandeur, et James Rosebrooke, de la Cité d'Ottawa, Province d'Ontario, défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Montréal, 18 octobre, 1926. T. DEROME, Député-protonotaire, C.S. J.-ALEX. LEGAULT, Procureur du demandeur. 168-2

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No 3624. — Dame Blanche Guizot, de la cité d'Outremont, district de Montréal, épouse de Louis Berna, entrepreneur, de la même place, dûment autorisée, a intenté une action en séparation de biens contre son dit époux. WILFRID BESSETTE, avocat de la demanderesse. Montréal, 19 septembre, 1926. 151-30-7-14-21

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No 3624. — Dame Blanche Guizot, de la cité d'Outremont, district de Montréal, épouse de Louis Berna, entrepreneur, de la même place, dûment autorisée, a intenté une action en séparation de biens contre son dit époux. WILFRID BESSETTE, avocat de la demanderesse. Montréal, 19 septembre, 1926. 151-30-7-14-21

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No 3624. — Dame Blanche Guizot, de la cité d'Outremont, district de Montréal, épouse de Louis Berna, entrepreneur, de la même place, dûment autorisée, a intenté une action en séparation de biens contre son dit époux. WILFRID BESSETTE, avocat de la demanderesse. Montréal, 19 septembre, 1926. 151-30-7-14-21

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No 3624. — Dame Blanche Guizot, de la cité d'Outremont, district de Montréal, épouse de Louis Berna, entrepreneur, de la même place, dûment autorisée, a intenté une action en séparation de biens contre son dit époux. WILFRID BESSETTE, avocat de la demanderesse. Montréal, 19 septembre, 1926. 151-30-7-14-21

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No 3624. — Dame Blanche Guizot, de la cité d'Outremont, district de Montréal, épouse de Louis Berna, entrepreneur, de la même place, dûment autorisée, a intenté une action en séparation de biens contre son dit époux. WILFRID BESSETTE, avocat de la demanderesse. Montréal, 19 septembre, 1926. 151-30-7-14-21

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No 3624. — Dame Blanche Guizot, de la cité d'Outremont, district de Montréal, épouse de Louis Berna, entrepreneur, de la même place, dûment autorisée, a intenté une action en séparation de biens contre son dit époux. WILFRID BESSETTE, avocat de la demanderesse. Montréal, 19 septembre, 1926. 151-30-7-14-21

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No 3624. — Dame Blanche Guizot, de la cité d'Outremont, district de Montréal, épouse de Louis Berna, entrepreneur, de la même place, dûment autorisée, a intenté une action en séparation de biens contre son dit époux. WILFRID BESSETTE, avocat de la demanderesse. Montréal, 19 septembre, 1926. 151-30-7-14-21

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No 3624. — Dame Blanche Guizot, de la cité d'Outremont, district de Montréal, épouse de Louis Berna, entrepreneur, de la même place, dûment autorisée, a intenté une action en séparation de biens contre son dit époux. WILFRID BESSETTE, avocat de la demanderesse. Montréal, 19 septembre, 1926. 151-30-7-14-21

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No 3624. — Dame Blanche Guizot, de la cité d'Outremont, district de Montréal, épouse de Louis Berna, entrepreneur, de la même place, dûment autorisée, a intenté une action en séparation de biens contre son dit époux. WILFRID BESSETTE, avocat de la demanderesse. Montréal, 19 septembre, 1926. 151-30-7-14-21

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No 3624. — Dame Blanche Guizot, de la cité d'Outremont, district de Montréal, épouse de Louis Berna, entrepreneur, de la même place, dûment autorisée, a intenté une action en séparation de biens contre son dit époux. WILFRID BESSETTE, avocat de la demanderesse. Montréal, 19 septembre, 1926. 151-30-7-14-21

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No 3624. — Dame Blanche Guizot, de la cité d'Outremont, district de Montréal, épouse de Louis Berna, entrepreneur, de la même place, dûment autorisée, a intenté une action en séparation de biens contre son dit époux. WILFRID BESSETTE, avocat de la demanderesse. Montréal, 19 septembre, 1926. 151-30-7-14-21

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No 3624. — Dame Blanche Guizot, de la cité d'Outremont, district de Montréal, épouse de Louis Berna, entrepreneur, de la même place, dûment autorisée, a intenté une action en séparation de biens contre son dit époux. WILFRID BESSETTE, avocat de la demanderesse. Montréal, 19 septembre, 1926. 151-30-7-14-21

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No 3624. — Dame Blanche Guizot, de la cité d'Outremont, district de Montréal, épouse de Louis Berna, entrepreneur, de la même place, dûment autorisée, a intenté une action en séparation de biens contre son dit époux. WILFRID BESSETTE, avocat de la demanderesse. Montréal, 19 septembre, 1926. 151-30-7-14-21

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No 3624. — Dame Blanche Guizot, de la cité d'Outremont, district de Montréal, épouse de Louis Berna, entrepreneur, de la même place, dûment autorisée, a intenté une action en séparation de biens contre son dit époux. WILFRID BESSETTE, avocat de la demanderesse. Montréal, 19 septembre, 1926. 151-30-7-14-21

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No 3624. — Dame Blanche Guizot, de la cité d'Outremont, district de Montréal, épouse de Louis Berna, entrepreneur, de la même place, dûment autorisée, a intenté une action en séparation de biens contre son dit époux. WILFRID BESSETTE, avocat de la demanderesse. Montréal, 19 septembre, 1926. 151-30-7-14-21

ELLE PRETEND ETRE DETENUE ILLEGALEMENT

La Cour ordonne, hier, l'émission d'un bref d'habeas corpus contre le Bon Pasteur

SOUS UN FAUX NOM

Il n'y aurait aucune poursuite civile ou criminelle pour justifier sa détention

L'honorable juge Bruneau, de la Cour Supérieure, a ordonné hier l'émission d'un bref d'habeas corpus contre les Dames Religieuses de la Charité du Bon Pasteur sur une requête qui lui fut présentée par Me J. L. Pouliot en faveur de Mademoiselle Louise Bouchard.

Dans sa requête, Mlle Bouchard alléguait qu'elle est actuellement détenue contre son gré et sans qu'il y ait contre elle une poursuite civile ou criminelle justifiant sa détention, dans l'établissement des Dames Religieuses de la Charité du Bon Pasteur, situé au no 64, rue Sherbrooke est. Elle déclare en outre qu'elle est âgée de 18 ans et qu'elle désire gagner honorairement sa vie, mais qu'elle se trouve détenue illégalement dans l'établissement des religieuses sous le nom de Rosa Maria.

Une déclaration assermentée que tous les faits allégués dans la requête sont vrais a été donnée à l'appui de la demande d'habeas corpus par Madame Eva David, épouse de Albert Gour, domiciliée au no 87, rue Nancy, Montréal.

La Cour, après avoir entendu la requérante sur son pourvoi, sur sa requête, ordonne l'émission du bref d'habeas corpus qui doit être rapporté en chambre de pratique le 22 octobre courant à dix heures et demie de l'avant-midi.

UN DROIT DE L'OUVRIER QUI EST RECONNU

Il ne peut, après un accident du travail, être contraint de subir une opération

FRACTURE D'UNE JAMBE

La Cour condamne la "Bonaventure Pulp and Paper Co.", à payer une indemnité de \$2,172.64

Un ouvrier qui est blessé dans un accident du travail ne peut être contraint à subir une opération pour accélérer sa guérison. C'est ce que vient de décider, dans le district de Gaspé, l'honorable juge Pouliot de la Cour Supérieure, en condamnant la "Bonaventure Pulp and Paper Company" à payer une indemnité de \$2,172.64 à Charles Tremblay, un de ses ouvriers qui avait été blessé par un morceau de bois à un moulin à pulpe à Chandler.

Tremblay qui avait eu l'os de la jambe droite fracturé au cours de l'accident, réclamait \$2,792.40 en vertu de la loi des accidents du travail. La Cour fit remarquer en rendant jugement que la fracture ne s'était pas parfaitement consolidée et avait déterminé une déviation du pied en dehors. Il en résulte, dit l'honorable juge Pouliot, une anomalie qui occasionne une boiterie et par suite la capacité de travail du demandeur est diminuée dans la proportion de 30 pour cent.

La guérison complète du demandeur, continue la Cour, bien que possible est problématique et peut être longue, et le demandeur ne peut être contraint à subir une opération pour accélérer la guérison.

La Cour jugea en conséquence que le demandeur avait droit à une indemnité de \$2,172.64 et rendit jugement pour ce montant.

UN JUGEMENT IMPORTANT SUR LA DEPORTATION

L'hon. juge Bruneau maintient l'habeas corpus émis en faveur des frères Scutelsky

UNE VIEILLE COUTUME

Suivie par le Canada et les Etats-Unis depuis 20 vingt ans et qui ne saurait avoir force de loi

En l'absence de tout traité entre le Canada et les Etats-Unis, le gouvernement canadien n'a pas le droit de déporter à ses bureaux d'immigration, comme il avait coutume de le faire depuis une vingtaine d'années, les personnes que les Etats-Unis déportent et qui passent en transit au Canada. Telle est l'importante décision rendue hier après-midi par l'honorable juge Bruneau de la Cour Supérieure, qui maintient le bref d'habeas corpus émis dans la nuit de vendredi dernier en faveur de John, Harry et Max Scutelsky.

Ces trois jeunes gens, après respectivement de seize, quinze et dix-sept ans, avaient été arrêtés à quelques temps par les autorités de l'immigration américaine alors qu'ils se rendaient de Trenton, N.-J., à Montréal et ils avaient été envoyés ici pour être déportés en Latvie, leur pays d'origine. Ils n'ont pas été déportés en 1921. Suivant une coutume établie entre les Etats-Unis et le Canada depuis vingt ans, les trois jeunes gens étaient déportés par la route qu'ils avaient suivie pour venir en Amérique, l'un attendant qu'un navire put les prendre à son bord, les autres déportés aux quartiers généraux de l'immigration à Montréal et un habeas corpus

émis en leur faveur vendredi soir à minuit, empêcha leur départ.

C'est cet habeas corpus que l'honorable juge Bruneau a maintenu hier en faisant remarquer qu'il n'y avait ici au Canada aucun mandat contre les trois déportés pour justifier le gouvernement canadien de les déporter aux bureaux d'immigration. Ces jeunes gens, dit l'honorable juge Bruneau, ne pourraient être détenus par le Canada pour le compte des Etats-Unis que s'il existait un traité à cet effet entre le Canada et les Etats-Unis. Mais comme il n'existe pas de semblable traité, ils sont détenus en vertu d'une coutume et la coutume ne saurait avoir force de loi lorsqu'il s'agit de la liberté des personnes.

L'habeas corpus fut maintenu et la Cour ordonna de libérer les jeunes gens. Ces derniers cependant n'avaient pas fini leurs tribulations, car ils furent immédiatement arrêtés de nouveau par les agents de l'immigration parce qu'ils étaient entrés des Etats-Unis au Canada illégalement. Ils furent conduits aux bureaux de l'immigration où Me Lionel Sperber, leur défenseur les accompagna. Là, on obtint d'Ottawa l'ordre de les remettre en liberté provisoire en attendant que les agents de l'immigration aient fait une enquête sur leur cas et aient vérifié si leur père qui avait été naturalisé citoyen canadien, il y a plusieurs années et qui est actuellement malade à New-York n'a pas perdu ce privilège. Si cette enquête, qui se fera aujourd'hui, révèle que leur père a perdu la nationalité canadienne, les trois jeunes gens seront renvoyés aux Etats-Unis.

La décision de l'honorable juge Bruneau est des plus importantes car elle mettra fin à la coutume établie entre les Etats-Unis et le Canada de déporter les étrangers par leur port d'entrée en Amérique. Les Etats-Unis à l'avenir déporteront directement par les ports américains à moins cependant qu'un traité n'intervienne à ce sujet entre les deux pays.

COUR SUPERIEURE

CHAMBRE DE PRATIQUE

20 octobre 1926.

Président, Hon. Juge Bruneau. Jugements rendus dans les causes suivantes:

Rosario Tétrault vs Dominion Rubber Co., Limitée. Requête du demandeur pour approuver règlement; jugement pour \$369.58.

Eugène Monfette vs Welly Paquet. Motion du demandeur pour règle nisi; accordée quant aux déboursés seulement.

Dame Emma Martineau vs Louis Signori. Motion de la demanderesse pour règle nisi; accordée, rapportable le 26 du courant.

Walter J. Scott vs Napoléon Bissonnette et Docteur F. Brosseau mis en cause. Motion du défendeur pour main levée de certains effets; accordée, sans frais.

Simplex Floor Finishing Appliances Co., Limited vs Primo Nardello. Motion du défendeur pour permission de plaider; accordée en par défendeur payant frais de motion et de fait.

Louis Tackman vs P. Waseman. Requête du demandeur pour procéder in forma pauperis pour \$5,000.00; accordée, dépens à suivre.

The Harmony Co., Limited vs Orange Juice Limited et al. Motion du défendeur Dorais, pour être relevé du défaut. Motion retirée, avec dépens.

L. Massie vs Dame M. L. Matte et G. W. Aubin et al mis en cause. Inscription en droit de demandeur; preuve avant faire droit, dépens réservés.

Dame Delina Mathieu vs Philias Mathieu esqual. Motion du défendeur pour étendre délai pour produire documents; accordée quant aux frais, à suivre.

Wilisr Limitée vs T. Choquette. Motion de la demanderesse pour détails, accordée, 6 jours de délai; dépens à suivre.

Chs. S. Munger vs F. C. Bélair et Paul Bélair, opposant. Motion du demandeur pour production du testament; accordée, 6 jours de délai; dépens à suivre.

Arthur Dupont vs Joseph Scutelsky. Motion du demandeur pour le rejet de paragraphes; accordée, avec dépens.

Louis Litvin vs L. M. Brown et Provincial Ins Co., Limited T.S. Motion du demandeur pour forcer T.S. à déclarer de novo; accordée, déclaration fixée le 25 du courant à 10.30 a.m., au greffe.

J. Honorius Marcotte, Requête. Requête pour être nommé commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, accordée.

Clarke et Allen vs Ray et Lalonde, opposition à jugement; reçue et ordre de surseis accordés.

Jack Kees, Requête et The Congregation of English German et al. Inscrit. Requête pour corriger les registres de l'état civil; accordée.

Dame Ida Black vs Jacob Mendelsohn. Requête de la demanderesse pour ester en justice in forma pauperis en séparation de corp et domiciles; accordée, dépens à suivre.

John Thorne vs Herbert Lubin et al. Motion du défendeur Lubin pour péremption; accordée, avec dépens.

Canadian Jewish Times Publishing Co., Limited vs Herbert Lubin. Motion du défendeur pour péremption; accordée avec dépens.

Edmond Birns vs Geo W. Reed Co., Limitée. Requête émise par le demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

A. Letang vs E. Desautels. Motion du demandeur pour ouvrir les portes du domicile du défendeur et mode de signification; accordée.

Louis Brochu vs Canada Motor Car Company. Motion de la défenderesse pour détails; accordée, 6 jours de délai; dépens à suivre.

M. N. F. Cypriot vs Adrien Racette. Motion du demandeur pour appeler défendeur pour les journaux; accordée.

Edmond Mason vs Lucien Martin. Jugement pour \$800.

J. A. Labellé vs R. J. Lough. Jugement pour \$600.

Benjamin Brodeur et al vs Mark Ark et al. Jugement pour \$228.65.

Louis-Jos. Béique et al vs Morris Borden. Jugement pour \$106.70.

Empire Wall Papers Limited vs J. O. Bourget. Jugement pour \$106.85.

Beaudry Leman et al vs R. Descheneau et al. Jugement pour \$934.10.

Joseph Fortier Limitée vs Montreal Island Golf Club. Jugement pour \$167.8.

Ovide Bleau vs N. Coshoft alias Couffhoff. Jugement pour \$150.

La Cité de Montréal, requérante, et lignes de la rue Saint-Grégoire. Requête pour effacement de lignes; accordée.

Godfrey Cusson vs Omer Boileau. Motion du demandeur pour règle nisi; accordée. Rapportable le 29 du courant.

Dame Céline Thériault, requérante, et Cléophas Desrochers. Requête pour autorisation à vendre; accordée.

Mlle Louise Bouchard, requérante, vs les Dames Religieuses du Bon Pasteur. Requête pour bref d'habeas corpus. Que bref émane rapportable le 22 du courant.

The Imperial Thrusts Co. of Canada, es-qual vs Walter G. Smith. Motion du défendeur pour cautionnement pour frais; accordée. \$300 de cautionnement, 15 jours de délai, dépens à suivre.

O. Ballargeon vs Dame Georges Vézina et Dame Bigras mis en cause. Jugement pour \$165.

Docteur Donat Handfield vs Léopold Bélair. Jugement pour \$102.

Augustin Cuerrier vs Albert Welherly. Jugement pour \$700.

R. Iglio vs A. Petrone. Jugement pour \$238.24.

Bellys Limited vs J. D. Arsenaull. Jugement pour \$129.59.

LA RESIDENCE DES ETUDIANTS CAN., A PARIS

Le prince de Galles en présidera l'inauguration, le 30 octobre courant

UN DON GENEREUX

(C. P. C. via Reuters). Paris, 20. — Son Altesse Royale le Prince de Galles, passera deux journées fort occupées à des cérémonies officielles quand il viendra à Paris à la fin de la semaine prochaine pour assister à l'inauguration de la maison des Etudiants Canadiens. Le prince arrivera dans la soirée du 28 octobre et se retirera dans un hôtel.

Le jour suivant, Son Altesse Royale visitera le collège militaire de Saint-Cyr, les luttes de la Légion Britannique à Paris et prendra le dîner à l'Ambassade d'Angleterre.

Le 30 octobre, le président Gaston Doumergue recevra le prince à un lunch donné en l'honneur de ce dernier. Il assistera à l'inauguration officielle de la Maison des Etudiants Canadiens le même jour et sera ensuite l'hôte de l'Association Franco-Britannique au dîner.

La Maison des Etudiants Canadiens à Paris, qui fait partie de la Cité Universitaire, sera la nouvelle résidence de cinquante étudiants canadiens pendant leur stage à Paris et le don de l'Hon. Joseph-Marcellin Wilson, de Montréal, membre du Sénat canadien.

La Province de Québec a répondu à l'appel du fanatisme

(Suite de la dernière page) fera alors le choix du chef qui présidera aux destinées du parti.

L'honorable Hugh Guthrie fut présenté par M. P. W. Stuart qui fit l'éloge de l'honorable M. Meighen et de son successeur temporaire. Assistait à cette causerie MM. L.-J. Gauthier, l'honorable C. C. Ballantyne, Félix Desrochers, F. A. Covert, John McLaughlin, G. A. Marsan, L.-E. Bernard, Alf. Forest, George Clapin, P. S. McDermott, mesdames John Scott, F. X. Sproule, F. G. Donnelly et autres.

RECEPTION DES DAMES. Les femmes de Montréal méritent beaucoup de crédit pour le beau travail qu'elles ont accompli durant les dernières élections fédérales, déclara l'honorable Hugh Guthrie, à la réception des Femmes Conservatrices de Montréal, à l'hôtel Mon-Royal.

La plus grande perte de la parti conservateur a éprouvée à ces élections a été sans doute la disparition de M. Meighen de la scène parlementaire. L'hon. M. Guthrie est d'opinion que M. Meighen n'a pas eu de pareil au parlement, aussi le pays ne peut-il que déplorer la perte d'un si grand homme.

M. Guthrie déplore que l'on ait attribué la conscription à M. Meighen lorsque celui-ci soit un grand admirateur de la province de Québec. Le chef du parti conservateur conseille aux organisatrices de Montréal de se tenir prêtes à toute éventualité car il croit que le gouvernement peut être menacé de démission. Il croit que les femmes devraient prendre une part plus active aux questions politiques du pays. Dans le choix des candidats, les électrices devraient être largement représentées.

Le visiteur fut présenté par Mme Scott en l'absence de la présidente de l'association, Mme Henry Joseph. Elle fit remarquer que dans la province de Québec le travail des femmes était difficile car ces dernières ne jouissent pas de droit de vote au parlement provincial.

Assistait à l'assemblée, Mmes A. G. Guthrie, Gwen Campbell, C. L. Jobb, M. St-Alphonse, H. Vallance et autres.

L'expédition du grain à Québec

Québec, 20. — Un total de 1,500,000 boisseaux de grain sont arrivés aux éleveurs à grain du port local la semaine dernière, a-t-on appris aujourd'hui. La plupart de ce grain est arrivée par bateaux des Grands Lacs, cette cargaison étant parvenue plus de bonne heure que de coutume et est très considérable pour le temps de la saison.

Le transport de ce grain par voie d'eau est très bon pour la province de Québec. On a pu transporter à Montréal, au gré de la demande, des charbonnages qui se prolongent indéfiniment, les taux de transport océanique ont augmenté considérablement, le transport du charbon est plus lucratif que celui du blé. Trois vaisseaux des lacs portant une cargaison d'environ 250,000 boisseaux de blé déchargent actuellement leur cargaison dans le bassin Louise. Les expéditions ont été très bonnes la semaine dernière et dans le moment le vaisseau de fret "Antoinette" prend une cargaison de 300,000 boisseaux pour les ports européens.

SUR TOUTES LES SCENES

Lendemain de cambriolage

Les nouvelles m'ayant appris lundi que les cambrioleurs avaient soulagé la caisse du théâtre Loew's, de la jolie somme de \$7,200, soit la recette de deux jours selon la déclaration même du gérant, j'avoue que ce chiffre m'a laissé rêveur un moment. Car, les directeurs de théâtres ou de cinémas n'ont pas d'ordinaire l'habitude de confier au public le chiffre de leurs recettes.

On admettra qu'une recette de \$7,200, pour deux jours de représentations, même en y incluant l'argent de la taxe d'amusement et la menuiserie nécessaire de la "petite caisse", c'est un fort joli denier, que du reste je crois parfaitement exact.

Et, je me disais en moi-même: — Combien de directeurs de théâtres, proprement dits, et non pas de Music Halls ou de cinémas, et d'imprésarios de concerts seraient "aux oiseaux" avec de semblables recettes?

Car, je me souviens du temps de la Compagnie d'opéra de Montréal, dont le général Meighen était l'âme et le mécène, — ce qui n'est pas si loin puisque nous remontons à peine à 1912-1913, — alors que les recettes de toute une semaine, en dépit de frais énormes, pour nous servir du bel art, n'atteignaient même pas le chiffre de \$7,000. Aussi, quel bouillon pris en grand seigneur, par cet homme riche et aux goûts raffinés qui voulait absolument faire sa part pour la formation artistique de notre population!

Une recette de \$7,200, pour deux jours de représentations, pour un Music Hall (vaudeville) qui, l'admette, nous sert toujours des programmes d'une qualité rare, c'est tout de même un chiffre consolant, si l'on tient compte des frais et déboursés à encourir, mais ce n'est pas encore exorbitant, attendu que le seul théâtre Capitol, dans sa journée d'un dimanche, enregistre au bas mot, entre six et sept mille entrées, ce qui donne bien sept mille dollars et parfois plus de recette pour deux jours.

Mais, je tiens à prévenir tout de suite messieurs les cambrioleurs, que cette information pourrait intéresser au plus haut point, qu'ils feraient mieux de ne pas risquer de sitôt le coup du théâtre Loew's, car ils pourraient bien trouver à qui parler, ce qui les exposerait pour le moins à un séjour plutôt prolongé dans les ombres salubres du bagne.

Tout de même, la conclusion à tirer de tout ceci ne s'impose-t-elle pas claire, indéniable: — Qui l'emporte en définitive dans la faveur populaire, du théâtre parlé avec de belles ou grandes pièces, en anglais ou en français, ou du Music Hall avec du vaudeville, et du Ciné avec ses superfilms et ses étoiles de l'écran?

Il se peut que ceci n'ait pas encore été cela, mais la situation est critique, il n'y a pas à se le cacher.

Comment donc donner à la mentalité populaire l'orientation véritable qu'elle devrait avoir?

Il y a certainement là, matière à une série d'études que je me propose d'aborder dans ces pages, selon le temps et l'occasion.

GUSTAVE COMTE.

ECHOS

LA REINE MARIE ET CHALAPINE

Sa Majesté la reine de Roumanie, à la suite de la réception que leuront faite les autorités principales, et profitant de ses dernières heures dans la métropole du Canada, assistera le soir du 27, avant de prendre son convoi spécial pour Toronto, à la représentation du "Barbier de Séville", par la célèbre basse Chalapine au Forum.

Sa Majesté a cru avec raison qu'elle devait cette marque de distinction à l'un des plus grands artistes du monde, venant comme elle de ce Proche Orient mystérieux et si fécond en œuvres de l'Art.

Il ne faut pas oublier que la reine Marie est une fine lettrée, une mélomane avertie et une protectrice de tous ceux qui se dévouent pour répandre le goût de la Beauté dans le monde. M. J. A. Gauthier, en conséquence, réservait plusieurs loges pour la souveraine et sa suite.

Ces loges seront décorées aux couleurs et armes roumaines et canadiennes, et la loge royale sera particulièrement fleurie par la circonstance.

La représentation du "Barbier" sera donc en quelque sorte une continuation de la réception officielle à cette souveraine venue de si loin, pour rencontrer dans le local le plus propice qui soit, le plus grand nombre possible de Montréalais. La vente des billets pour le "Barbier", qui était déjà prometteuse de succès, va donc prendre des proportions considérables, et l'on peut s'attendre à rencontrer aux premiers fauteuils du Forum, le 27 octobre, une profusion inouïe de toilettes et d'élégances.

UNE LOI TEMERAIRE

Sir Hugh Allen, directeur du Royal College of Music, de Londres, déclarait, l'autre jour, nous apprenant les dépêches, qu'il avait l'intention de faire une loi de obligation pour tous de chanter.

Voilà une belle et grande idée, mais il est permis de se demander si cet admirable mélomane persisterait dans son idée s'il entendait seulement chanter mon voisin d'en face?

L'ANNIVERSAIRE DE "PAILLASSE"

On vient de reprendre cet opéra de Leoncavallo, à la Scala de Milan, après un an d'absence de l'affiche, avec un immense succès par la fameuse soprano Ballantyne. Notons en passant qu'on célébrait alors le 35^e anniversaire de la création de "Paillassa". Victor Maurel chantait cette fois Canio, avec tout son art.

L'ANNIVERSAIRE DE DE LA "SAUVEGARDE"

La compagnie d'assurance-vie La Sauvegarde, commémorera brillamment, le jeudi 4 novembre prochain, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, tout en fêtant le soixantième anniversaire de MM. G.-N. Ducharme, l'honorable M. Péroudeau et sir Hormidas Laporte, respectivement président, premier vice-président et directeur de cette compagnie, en leur offrant un grand banquet à l'hôtel Windsor. Le banquet aura lieu à 8 heures du soir.

LES ANCIENS DE L'ECOLE STE-BRIGIDE

L'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Sainte-Brigide tiendra, cette année, le 24 octobre courant, dans les salles de l'école, un grand conventionnel auquel sont invités tous les anciens.

Le film le plus comique de l'année, la semaine prochaine, au Capitol

Savoir faire rire le public est un secret que quelques-uns à peine possèdent. Parmi ces amateurs d'élite, il ne faut pas oublier Eddie Cantor, qui, à partir de dimanche, au Capitol, fera rire aux larmes d'immenses foules, dans son triomphal film "Kid Boots". Les connaisseurs disent même que ce sera la sensation de l'année sur l'écran; donc il n'est pas étonnant que M. Harry Dahn ait pu s'en réserver la primeur pour sa fidèle clientèle. Eddie Cantor n'a pas besoin de présentation, car il est universellement connu des habitués du vaudeville et de la comédie musicale. C'est presque son droit de l'écran, mais il a commencé par un coup de maître, c'est-à-dire dans une comédie qu'attendait Broadway depuis des années. Nous assistons à son évolution, depuis son humble poste de commis dans un magasin de village jusqu'à la situation de lion de la mode, de l'élegance, en amour avec le célèbre

THEATRES

Première de "Robert et Marianne", ce soir, au théâtre His Majesty's

C'est ce soir, au théâtre His Majesty's, que la troupe de la Porte Saint-Martin va nous donner la première de la délicieuse comédie de Paul Gerdard, "Robert et Marianne", l'un des plus récents et plus complets succès de la scène française. Cette pièce, d'une allure tout à fait moderne, nous présente une superbe étude d'un cas psychologique contemporain, et elle a été montée avec le plus grand soin.

On y retrouvera avec joie dans les premiers rôles, Mme Dermos, tour à tour enjouée et émue, et M. Pierre Magnier, qui compte, cette oeuvre nouvelle parmi ses plus beaux triomphes à la scène. La vente des sièges est déjà considérable pour les trois derniers jours de la semaine. Et, pour la semaine prochaine, la dernière de cette trop brève saison, à partir de dimanche soir, la direction nous offrira "Le fils naturel", d'Alexandre Dumas fils, puis "Un perdreau de l'année", l'une des plus chouchouantes pièces de Tristan Bernard.

"A Good Little Devil", avec des chants et danses au Gayety, la semaine prochaine

"A Good Little Devil", le spectacle à l'affiche au Gayety la semaine prochaine, n'est autre qu'un fort habile arrangement du roman français si connu "Un bon petit diable". Mais c'est fait de main de maître et les auteurs n'ont pas manqué d'y introduire des couplets et des danses à très grand succès. La troupe se compose d'une grande variété d'exquises soubrettes évoluant dans une symétrie parfaite, dansant et chantant, dans de fort beaux costumes. Bobbie Wilson et Frankie Moore sont les deux grandes vedettes, ce qui veut dire du rire à profusion. Il y a aussi Max Clarke, une très belle femme avec un art parfait, assistée de nombre d'accolytes certes regardables. Le tout sera monté dans un grand luxe de musique et de mise en scène.

Rabagas!

Le temps approche où le public aura l'occasion d'applaudir tous les favoris de la scène du Gesu.

En effet, c'est le 27 prochain que, Hector Charland et L.-P. Hébert supportés par L.-P. Mercure, M. Lambert, G. Carmel, C. Sutton, R. Demers, P. Prendergast, R. Pinard, U. Laurencelle, E. Gaboury, donneront dans la salle du collège Ste-Marie, la comédie en quatre actes, "Rabagas" de V. Sardou.

Les rôles sont maintenant aux acteurs et les acteurs sont en repos jusqu'à vendredi jour de répétition générale.

Le film le plus comique de l'année, la semaine prochaine, au Capitol

Savoir faire rire le public est un secret que quelques-uns à peine possèdent. Parmi ces amateurs d'élite, il ne faut pas oublier Eddie Cantor, qui, à partir de dimanche, au Capitol, fera rire aux larmes d'immenses foules, dans son triomphal film "Kid Boots". Les connaisseurs disent même que ce sera la sensation de l'année sur l'écran; donc il n'est pas étonnant que M. Harry Dahn ait pu s'en réserver la primeur pour sa fidèle clientèle. Eddie Cantor n'a pas besoin de présentation, car il est universellement connu des habitués du vaudeville et de la comédie musicale. C'est presque son droit de l'écran, mais il a commencé par un coup de maître, c'est-à-dire dans une comédie qu'attendait Broadway depuis des années. Nous assistons à son évolution, depuis son humble poste de commis dans un magasin de village jusqu'à la situation de lion de la mode, de l'élegance, en amour avec le célèbre

bre nageuse Clara Bow. Il y a des scènes inénarrables de four-rire communicatif.

Il y aura aussi un superbe programme musical dirigé par M. J. J. Gagnier et ses musiciens, ainsi qu'une comédie et autres numéros captivants.

Une belle reprise du "Soldat de Chocolat"

Les habitués de la Société Canadienne d'Opérette qui, pour une raison quelconque, n'ont pu assister à la dernière représentation du "Soldat de Chocolat" auront l'occasion de l'entendre le 11 novembre prochain, alors qu'on en donnera une reprise au bénéfice de l'Association Catholique de la Jeunesse.

La distribution demeure la même avec M. Honoré Vaillancourt dans le rôle-titre; M. Armand Gauthier dans celui du général Popoff; M. J. Fournier de Bellevue dans celui de Spiridoff; M. Hercule Lavoie dans le rôle du massacrant gouverneur Massacrocroff. Du côté des dames, Mlle Genevieve Davis jouera le rôle de Nadina; Mlle Eliza Bureau celui de la femme du général, et Mlle Fabiola Hade celui de Mascha.

Lors des trois premières représentations, cette opérette, à cause de son intrigue à la fois gaie et sentimentale et à sa plaire énormément au public, et nul doute que son succès sera répété une quatrième fois. Qu'on se hâte donc de retenir ses billets.

"Le Petit Duc" et la Société d'Opérette

Les lundi, mardi et jeudi 25, 26 et 28 octobre courant, la Société Canadienne d'Opérette donnera trois représentations du "Petit Duc" l'oeuvre immortelle de Charles Lecocq. La distribution de tout premier ordre comprend Mlle Lucile Turner dans le rôle-titre, Mme S. Fleury dans celui de la petite duchesse, Mme L.-P. Demers jouera la directrice du pensionnat des demoiselles nobles de Luvéville. Nous entendrons M. Honoré Vaillancourt dans le rôle de Montlandry.

Les billets s'envolent rapidement et les personnes désireuses d'assister aux représentations du "Petit Duc" devront se hâter s'ils ne veulent pas voir refuser l'entrée faute de billets.

BAISSE SENSIBLE DANS L'APRES-MIDI

LE SENTIMENT GENERAL QUI S'ETAIT GRENDEMENT AMELIORE D'UN COTE, FAIT PLACE A UNE NOUVELLE FAIBLESSE APRES LA REPRISE DU DINER. — LES FAVORIS EN BAISSE.

Quoique le sentiment général du marché local d'hier matin était plus encourageant que celui de la veille, on sentait encore beaucoup d'hésitation dans le public. La séance d'après-midi fut de beaucoup plus tranquille, tandis que la cote fléchissait sensiblement et que les gains du matin disparaissaient rapidement.

Un des faits saillants du matin fut l'attention plus grande portée au Canada Steamship de priorité qui a touché tout près de son dernier maximum.

Le Brésilien a gardé la direction du marché et il s'est raffermi de l'ouverture du matin mais après s'être vendu encore à 103 1/4, il remonte à 105 3/8 et ferme à 105 1/2 points à la hausse à 105; l'après-midi lui fut moins favorable et il recula de nouveau à 103 5/8 pour fermer finalement à 104 3/4.

Le Steamships de priorité qui la veille avait fait preuve d'une vigueur extraordinaire, conserva son allure et l'augmentation même en montant avant midi de 1 3/4 à 90; il dut réagir à son tour après le dîner et ferma à 90 1/4 après avoir baissé à 89 1/2. On sait que le record touché durant le mois fut de 91.

Le Smelters comme le Brésilien se releva vivement le matin et ferma le midi à 232 3/4, à la hausse de 2 3/4 pour suivre l'exemple du Brésilien et du marché en général durant l'après-midi en réagissant de 2 1/4 au nouveau minimum de la journée à 230 1/4; il ferma à 231.

Industrial Alcohol and Breweries furent soutenus, le premier à 24 1/2 et le second à 27 1/2. Montreal Power, très actif le matin, recula de 1 1/4 à 73 1/2 et clôtura la journée encore plus faible à 73.

Les papiers étaient irréguliers, le Laurentide variant entre 105 1/2 et 106; le Brompton entra à 104 3/4 et 105 1/2; le Belgo de priorité en baisse de 1 1/2 à 101 1/2; Winnipeg Electric, à la baisse de 1 1/4 à 57, Tuckett Tobacco, de 1 1/4 à 63 3/4.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Cours fournis par Brunneau et Rivest, membres de la Bourse de Montreal

Abitibi	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Asbestos	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Belgo	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Brompton	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. Ind. Alco.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. Lumber	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. Steel	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. Sugar	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & E.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & P.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & S.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & W.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & X.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Y.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Z.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & A.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & B.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & C.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & D.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & E.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & F.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & G.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & H.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & I.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & J.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & K.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & L.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & M.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & N.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & O.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & P.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Q.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & R.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & S.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & T.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & U.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & V.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & W.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & X.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Y.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Z.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & A.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & B.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & C.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & D.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & E.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & F.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & G.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & H.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & I.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & J.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & K.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & L.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & M.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & N.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & O.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & P.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Q.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & R.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & S.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & T.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & U.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & V.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & W.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & X.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Y.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Z.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & A.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & B.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & C.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & D.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & E.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & F.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & G.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & H.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & I.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & J.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & K.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & L.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & M.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & N.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & O.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & P.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Q.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & R.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & S.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & T.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & U.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & V.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & W.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & X.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Y.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Z.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & A.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & B.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & C.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & D.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & E.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & F.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & G.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & H.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & I.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & J.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & K.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & L.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & M.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & N.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & O.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & P.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Q.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & R.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & S.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & T.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & U.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & V.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & W.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & X.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Y.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Z.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & A.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & B.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & C.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & D.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & E.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & F.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & G.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & H.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & I.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & J.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & K.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & L.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & M.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & N.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & O.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & P.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Q.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & R.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & S.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & T.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & U.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & V.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & W.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & X.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Y.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Z.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & A.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & B.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & C.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & D.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & E.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & F.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & G.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & H.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & I.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & J.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & K.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & L.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & M.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & N.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & O.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & P.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Q.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & R.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & S.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & T.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & U.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & V.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & W.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & X.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Y.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Z.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & A.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & B.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & C.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & D.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & E.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & F.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & G.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & H.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & I.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & J.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & K.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & L.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & M.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & N.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & O.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & P.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Q.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & R.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & S.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & T.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & U.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & V.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & W.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & X.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Y.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Z.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & A.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & B.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & C.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & D.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & E.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & F.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & G.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & H.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & I.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & J.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & K.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & L.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & M.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & N.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & O.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & P.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Q.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & R.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & S.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & T.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & U.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & V.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & W.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & X.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Y.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Z.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & A.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & B.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & C.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & D.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & E.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & F.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & G.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & H.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & I.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & J.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & K.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & L.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & M.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & N.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & O.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & P.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & Q.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & R.	25 à 25 1/4	50 à 50 1/4
Can. T. & S.		

UNE VENTE DE \$55,000. DANS SAINT-JACQUES

Soixante ventes enregistrées, hier, dont 39 de \$2,000., ou plus

LA LISTE

(Par la maison Ernest Pitt et Cie.) Soixante ventes ont été enregistrées au cours de la journée d'hier et sur ce nombre on en compte trente-neuf pour des montants de \$2,000 ou plus, représentant une valeur totale de \$408,811.85. La vente principale de la journée a été enregistrée dans le quartier Saint-Jacques au coût de \$55,000. Voici la liste:

Quartier St-Jacques. — Rue Sherbrooke. Bâtisses. Lot No 1199-1, 1197-15, 1199-2, pte 1199-3, 1-2 N.E. 1191-4. Terrain 40 x 75 pds. — Alphonse Limoges vend à Joseph Rivard, \$3,000. — A. Bélanger, notaire, 1926.

Cité de Lachine. — 36ème avenue. Bâtisses. Lot No 181-88. — La Cie Métropolitaine d'Habitation Ltée vend à la Cité de Lachine, \$7,075. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-487-2, 293-488. — La Cie Métropolitaine d'Habitation Ltée vend à LePailleur Frères, \$6,100. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

36ème avenue. Bâtisses. Lot No 181-86. — La Cie Métropolitaine d'Habitation Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,875. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

36ème avenue. Bâtisses. Lot No 181-87. — La Cie Métropolitaine d'Habitation Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,875. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-491-2, 293-492. — La Cie d'Habitation Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

36ème avenue. Bâtisses. Lot No 181-83. — La Cie d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,825. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

36ème avenue. Bâtisses. Lot No 181-84. — La Cie d'Habitation Ltée vend à la Cité de Lachine, \$7,000. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

36ème avenue. Bâtisses. Lot No 181-85. — La Cie d'Habitation Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,725. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-589, 293-590-1. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée, en liquidation, vend à la Cité de Lachine, \$6,025. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-590-2, 293-591-1. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée, vend à la Cité de Lachine, \$6,075. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-591-2, 293-592. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,075. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-593, 293-594-1. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,275. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-595-2, 293-596. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-485, 293-486-1. — La Cie Métropolitaine d'Habitation Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,525. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-489, 293-490-1. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,075. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-490-2, 293-491-1. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,025. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-492, 293-493. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-493-2, 293-494. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-494-2, 293-495. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-495-2, 293-496. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-496-2, 293-497. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-497-2, 293-498. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-498-2, 293-499. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-499-2, 293-500. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-500-2, 293-501. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-501-2, 293-502. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-502-2, 293-503. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-503-2, 293-504. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-504-2, 293-505. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-505-2, 293-506. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-506-2, 293-507. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-507-2, 293-508. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-508-2, 293-509. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-509-2, 293-510. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-510-2, 293-511. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-511-2, 293-512. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

Rue St-Catherine. Bâtisses. Lot No 293-512-2, 293-513. — La Cie Métropolitaine d'Habitations Ltée vend à la Cité de Lachine, \$6,225. — J. G. A. Ashby, notaire, 1926.

me Herménégilde Lafortune vend à Honorius Langlois, \$6,000. — A. Bélanger, notaire, 1926.

Ave des Erables. Bâtisses. Droits lot No 1269, pte S.E. 59, pte 1270. — Dame J. Alphonse Riopel vend à Philippe Houle, \$5,700. — E. Poirier, notaire, 1926.

Ave Des Erables. Bâtisses Nos 4064, 4066. Lot No 1269, pte S.E. 59, pte 1270. — Philippe Houle vend à J. Gustave Mousseau, \$3,500. — E. Poirier, notaire, 1926.

Rue Fullum et Hood. Vacant. Lot No 1330-8. Terrain, 28 x 104 pds. — La Succession T. William Peel vend à Honoré Riendeau, \$1,175. — V. Morin, notaire, 1926.

Rue Fullum. Vacants. Lot No 1301-13, 14. Terrain, 52 x 82 pds. — La Succession T. William Peel vend à Edouard Masson, \$1,100. — V. Morin, notaire, 1926.

Quartiers Delorimier et Ste-Marie. — Rue Des Erables, ave Delorimier. Vacants. Lot No 151, pte S.E. 150, pte S.E. 151, pte 1270. — F. Charles Laberge et al vend à Revd. Napoléon Houle, \$179. — H. Gohier, notaire, 1926.

Quartier Mercier. — Rue De Boucherville. Bâtisses Nos 49 à 53. Lot No 348. Terrain, 40 x 70 pds. — Dame J. Pierre Deschatelets vend à Dame Herménégilde Lafortune, \$2,000. — A. Bélanger, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

Quartier St-Denis. — Rue St-Hubert. Bâtisses Nos 7214 à 7218a. Lot No 489-25. Terrain, 25 x 80 pds. — Mauril Tremblay vend à Joseph A. Denys et al, \$10,200. — G. Paquette, notaire, 1926.

L'HISTOIRE DE LA DIVISION DE STE-MARIE DEPUIS SES DEBUTS

M. Adjuitor Perron donne une intéressante conférence sur ce sujet, devant les membres de l'Union Libérale Papineau. — Les députés fédéraux et provinciaux et les échevins qui ont représenté ce comté. — Dolard des Ormeaux.

Environ 150 à 200 personnes se réunissaient au local de l'Union Libérale Papineau pour entendre la conférence que devait y prononcer M. Adjuitor Perron, professeur à l'académie du Plateau de Montréal, sur l'histoire du comté Ste-Marie. Le conférencier sut intéresser son auditoire au plus haut point. Celui-ci goûta beaucoup une causerie qui rappelait dans l'esprit de beaucoup des souvenirs profondément graves. M. Perron jouit d'un timbre de voix agréable à entendre et qui porte loin, son intonation ne fatiguait nullement celui qui l'écoute. La somme de travail qu'il a dû s'imposer, pour arriver à réunir dans un faisceau aussi compacte, presque tous les faits saillants de l'histoire du comté qu'il habite depuis déjà quelques années, est considérable. De toutes les conférences que M. Perron a prononcées jusqu'ici, aucune ne vaut la dernière, et aucune non plus n'a demandé une constance et un effort de travail aussi grands. M. Perron mérite certainement des félicitations, et les autres orateurs de la soirée ne les lui ont pas ménagées non plus.

Dans l'assistance, on remarquait: MM. Hermas Deslauriers, M.D., M.P., Joseph Gauthier, ex-M.P.P., Cléophas Desrochers, Dr Armand Hay, MM. les échevins Quintal et Gendreau, M. W. A. Boker, aviseur légal de l'Union Libérale Papineau, M. Francis Payette, et tous les membres et officiers de l'Union Libérale Papineau.

L'assemblée était sous la présidence de M. Victor Bédard, président de l'Union Libérale Papineau. Dans son discours d'ouverture, M. Bédard souhaita la bienvenue à tous, et les remercia d'avoir répondu en si grand nombre à l'invitation qui leur avait été faite. "Les portes de notre salle sont toujours ouvertes à tous", dit-il, "et nous espérons que vous en ferez bon usage."

M. Bédard présenta ensuite M. Adjuitor Perron, et lui remit, sous enveloppe, une carte de membre valable d'ici à la fin de 1927, et un bouton. "Le but vers lequel tend l'Union Libérale", ajouta-t-il, "est de réunir aussi souvent que possible tous les libéraux de notre division. Nous désirons ardemment que tous et chacun des électeurs de Ste-Marie soient tenus au courant des principes, des idées politiques, du fédéral qu'on provincial".

M. Bédard assumait aussi la tâche de présenter le conférencier, M. Perron, dit-il, "n'a presque pas besoin de présentation, tous le connaissent. C'est un travailleur infatigable, un esprit lucide, et un instituteur des plus laborieux. Je n'ai qu'à me louer de la façon dont M. Perron a répondu à notre invitation. Dans l'espace de quelques jours, il a dû terminer un travail considérable, les occupations l'avaient obligé à mettre de côté pour l'instant. Mais je vous laisserai à même, Messieurs, et ceci immédiatement, de juger de la véracité de mes paroles."

M. Adjuitor Perron

Monsieur le Président m'ayant laissé libre de choisir moi-même mon sujet, dit M. Perron, j'ai cru pouvoir vous intéresser en vous offrant quelques pages de l'histoire de notre comté. Les faits à relater sont nombreux et présentent un vif intérêt. L'on ne peut pas, certes, faire un compte rendu dans le cadre d'une conférence, mais les faits condensés le plus possible, et sans autre préambule j'entre dans le vif de mon sujet, assuré d'avance de votre indulgence.

L'histoire de Montréal et du comté Ste-Marie commence le 2 octobre 1535, alors que Cartier débarqua à six milles en aval du courant Ste-Marie, près de la bourgade d'Hocheville. Une population de près d'un million remplace aujourd'hui cette bourgade, les champs ont été remplacés par la métropole commerciale, industrielle et financière du Canada. A lui seul, le comté Ste-Marie, qui fait l'objet de la présente étude, compte plus d'habitants que n'en possédait toute la colonie de la cession du Canada à l'Angleterre.

Le conférencier fait ici un bref résumé de la division cadastrale des terres sur lesquelles le comté Ste-Marie est bâti. Les premières concessions faites, le furent à MM. Jos. Papineau, James Logan, Pierre Monarque, Hon. J. Johnson, Ch. Demers, Louis Dufresne et Thos. Forsyth. Dans les transactions subséquentes, le territoire compris entre les rues Fullum et Parthenais fut acheté par Dolard des Ormeaux, qui vint s'établir au Canada en 1657. Il sacrifia sa vie à l'âge de 22 ans, et la postérité reconnaissante lui a élevé un monument au Parc Lafontaine. Rien d'extraordinaire ne peut être noté à partir de ce moment, jusqu'à la fin du régime français. Monsieur Perron décrit ensuite les différentes formes de gouvernement par lesquelles Montréal a passé, jusqu'au temps où elle obtint sa chartre en 1833. Il passe en revue le mode d'administration qui prit alors naissance, et note que Jacques Viger, fut le premier échevin de Ste-Marie.

Ceux de nos échevins qui vinrent après sont M. Hormidas Jeannotte, de 1878 à 1893, M. Robert, et Hercule Dupré de 1894 à 1895, M. T. Chrentier et H. Dupré de 1897, M. Laroque et Dupré de 1898 à 1899. Ceux qui représentent respectivement l'est et l'ouest du quartier après sa division sont M. E. Larivière et J. Lespérance de 1900 à 1904, M. O. Ricard et E. Chausse de 1902. Une nouvelle subdivision fut faite en 1904. M. O. Ricard et E. Chausse représentèrent Papineau de 1904 à 1906 et M. Médéric Martin et L. Laviolette, de 1906 à 1909. Ste-Marie eut alors comme échevin M. Larivière et N. Séguin, de 1904 à 1909. De 1910 à 1920, Ste-Marie n'eut qu'un seul échevin, M. J.-A.-E. Gauvin, de 1910 à 1911. M. Médéric Martin de 1912 à 1913, M. Julien Therrien de 1914 à 1915 et Albani Lamare de 1916

“LA PROVINCE DE QUEBEC A REPONDU A L'APPEL DU FANATISME”

Prétend l'hon. Hugh Guthrie, chef temporaire du parti conservateur, en commentant le résultat des élections fédérales. — La politique impériale que devrait adopter le Canada, d'après le chef conservateur. — Le départ de M. Meighen.

Lors de son passage hier à Montréal, l'honorable Hugh Guthrie a fait plusieurs déclarations très importantes, devant un groupe de conservateurs réunis à l'hôtel Mont-Royal. Signalons entre autres les causes auxquelles il attribue la défaite du parti conservateur dans la Province de Québec.

Selon le nouveau chef de l'opposition, la province de Québec aurait voté en masse en faveur du parti libéral à la suite d'une campagne fanatisme. Les Canadiens de notre province n'auraient pas exprimé leurs idées sur les questions à l'ordre du jour.

De plus M. Guthrie, croit que les conservateurs ne prendront jamais plus de quatre comtes dans la province de Québec car les libéraux ont une organisation formidable à laquelle ne peuvent résister les conservateurs. La distribution des sièges électoraux x. seraient donc beaucoup.

Il est intéressant à noter que le chef du parti conservateur a défini la politique impériale que le parti conservateur entendait suivre. Le Canada est une colonie de l'Angleterre, aucun de langue française. M. Guthrie est convaincu que la province de Québec n'enverra jamais plus de quatre députés conservateurs tant que de telles conditions existeront.

Il est vrai qu'il joint d'un gouvernement autonome mais les canadiens ne doivent coopérer étroitement avec leur mère patrie l'Angleterre. A ce sujet M. Guthrie rappelle que l'honorable Mackenzie King est en ce moment à Londres et que le parti conservateur le tiendra responsable pour toute tentative tendant à éviter au Canada les responsabilités de toute partie intégrante de l'Empire Britannique.

M. Guthrie croit que l'opinion qu'il exprime à ce sujet rencontre l'assentiment de la population de tout le pays sauf les provinces de l'ouest où les émigrés ne veulent pas entendre parler de ces relations avec l'Angleterre.

Le visiteur félicita les électeurs de langue anglaise du succès remporté dans quatre comtés de la division de Montréal. Aussi, se dit-il très heureux de pouvoir rencontrer les organisateurs à qui le parti conservateur doit beaucoup de reconnaissance. Cependant, il avoue lui-même que certaines industries fonctionnent très bien.

En terminant, M. Guthrie croit bon de définir la politique impériale du parti conservateur. "Nous désirons une étroite coopération entre le Canada et l'Empire et il faut que le

dan il ne peut pas sur son silence la grande défaite du parti conservateur lors des dernières élections. Par tout le pays les conservateurs ont fait des pertes presque irréparables; le premier ministre, plusieurs de ses ministres et un grand nombre d'anciens

M. Guthrie ne peut très bien expliquer sa présence à Montréal à titre de chef du parti conservateur, sinon qu'il est le résultat de cette défaite. Immédiatement après les élections les conservateurs ne pouvaient réaliser

Les effets de cette grande treizième
 mais ont dû constater les pertes fai-
 tes après la démission de l'honorable
 M. Meighen. Le désorroi commença à
 régner dans les rangs du parti mais
 voici qu'on procéda sûrement à l'or-
 ganisation de nouvelles forces. Le
 parti renaîtra plus fort que jamais.

UNE PROTESTATION CONTRE UNE TENTATIVE DE PATERNALISME

Plusieurs membres de la Chambre de commerce du district de Montréal protestent contre la résolution de la Ligue des Automobilistes demandant au gouvernement provincial de prendre le contrôle du commerce de l'essence.

"Le gouvernement ne doit pas se créer de revenus en faisant le commerce et les entreprises commerciales ne devraient l'intéresser que pour les surveiller et assurer leur bon fonctionnement".

Telle est l'opinion de M. I Cardin, de la Chambre de commerce de Montréal qui a discuté, hier la question du monopole de la gazoline par le gouvernement.

Cette question a été soulevée par M. H. Catelli, qui attire l'attention de la Chambre sur une résolution de la Ligue des Automobilistes demandant au gouvernement de prendre entièrement à sa charge le commerce de la gazoline comme il se charge du commerce

des spiritueux. M. Atteli comprend
quelles raisons morales ont poussé le
gouvernement à se charger du com-
merce des spiritueux, mais il ne voit
pas le commerce de la gazoline sous
le même jour. Si le gouvernement se
charge de vendre la gazoline Dieu

M. Desauviers, le président, caime
les esprits et demande le renvoi de la
question devant le comité, ce qui est
décidé.

*Note de la Rédaction : — Nous dé-
sirons faire remarquer qu'il n'a ja-
mais été question que le gouvernement*

M. Cardin abonde dans le même sens et proteste énergiquement contre ce qu'il nomme une tentative de paternalisme. Le gouvernement a déjà le commerce des liqueurs et si nous le

chargeons demain au commerce de l'essence, il pourra se mettre ensuite à vendre le lait ou le pain. C'est une voie sans issue et sans limites. "Je ne suis pas en faveur de ce monopole, dit-il, et si le gouvernement provincial doit se créer des revenus, il devra les

chercher ailleurs qu'e dans le nego-
ce. La ligue des Automobilistes cher-
che surtout à assurer la bonne qualité
de l'essence, sa mesure exacte et des
prix uniformes. Il est vrai que cer-
tains détaillants falsifient la gazoi-
ne, mais c'est au gouvernement de les

surveller sans pouvoir s'emparer du commerce de détaillants probes et consciencieux."

"Le gouvernement ne doit pas se crêr de revenus en faisant le commerce et les entreprises commerciales ne devraient l'intéresser que pour les

GARÇON DEMANDE
pour livraison de journaux

M. Vadeboncoeur est d'avis opposé. A son sens, une foule de détaillants vendent de la gazoline falsifiée et donnent plus ou moins la mesure exacte. Il ne voit pas pourquoi le gouvernement n'aurait pas le contrôle à domicile, et la vente sur les tramways à Tétreaulville, à laire ou comission. S'adresser à Euclide Morin, 444 Des-Ormeaux, Tétreaulville.

absolu de ce commerce comme il a ce-
182.0.0